

VRS

La vie de la recherche scientifique

débats
stratégies
opinions
dossiers
actions

434

juillet - août - septembre

2023

Prix au numéro : 8€



RECHERCHES POUR DES ACTIVITÉS SPORTIVES ÉMANCIPATRICES

ZOOM

LE BUDGET DE LA RECHERCHE
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
AUSTÉRIEN

HORS CHAMP

LA FSU A 30 ANS

On s'engage pour celles et ceux qui s'engagent.

Sylvie, Stéphane, Zora...

Ils sont tous agents du service public, tous engagés pour l'intérêt des autres.

Chez MGEN, on s'engage à leurs côtés en les accompagnant globalement, de la prévention des risques pour leur santé physique et mentale à leur prise en charge en établissement de santé MGEN, en passant par le remboursement de leurs frais médicaux.

MGEN. Première mutuelle des agents du service public

On s'engage mutuellement

mgen^{*}

GROUPE vyv



édito



Caroline Mauriat et Anne Roger

Co-secrétaires générales du SNESUP-FSU

De la simplification pour (re)donner du temps de recherche ?

Lors de ses différentes déclarations publiques, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche rappelle régulièrement sa volonté d'ouvrir, dès maintenant, le chantier de la simplification dans la recherche. Reprenant à son compte certaines des préconisations du rapport de la mission confiée à Philippe Gillet, présenté au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) le 10 octobre, elle assure néanmoins régulièrement que ni les statuts des organismes nationaux de recherche, ni les statuts des personnels – chercheur·e·s, enseignant·e·s-chercheur·e·s, ingénieur·e·s et technicien·ne·s – ne seraient touchés, mais que l'organisation structurelle, elle, devrait profondément évoluer.

Ainsi, dès début 2024, des groupes de travail vont être constitués pour définir précisément les missions des agences de programmes, que la ministre souhaite mettre au cœur du système tout en les confiant à des opérateurs de la recherche. Quant à l'agence nationale de la recherche (ANR), elle se verra confier la gestion des projets dans ces programmes thématiques. Ces agences seraient chargées de définir et piloter les sujets de recherche sur des axes stratégiques définis directement par le gouvernement – sur un modèle semblable à celui du plan d'investissement France 2030 – mais également dans leur périmètre scientifique.

Alors que la recherche a un besoin criant de financements pour stopper le décrochage de la France avec les autres pays¹, la ministre pense pouvoir s'en abstraire et redonner du temps de recherche aux personnels sans aucunement remettre en cause ni le recours massif aux appels à projets (chronophages), ni l'absence de création de postes de titulaires. Or, un financement pérenne de la recherche et le renforcement des équipes par le recrutement de personnels titulaires sont la meilleure façon de redonner du temps de recherche à celles et ceux qui la font.

Voilà la principale mesure de simplification que nous attendons pour rendre aux personnels des conditions de travail leur permettant d'assurer leurs missions et de développer les connaissances dans l'ensemble des disciplines.

¹ L'un des objectifs de la stratégie de l'Union européenne était d'atteindre à l'horizon 2010, puis 2020, un effort de recherche (DIRD/ PIB) de 3 %, dont les deux tiers réalisés par les entreprises. En 2021, ce taux était de 2,21 % dont 1,45 % réalisés par les entreprises et 0,76 % par les administrations publiques. À ce jour, en Europe, l'Allemagne, l'Autriche et la Suède ont déjà dépassé cet objectif.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3281637?sommaire=3281778#tableau-figure1>

sommaire

Édito 03

De la simplification pour (re)donner du temps de recherche ? **Caroline Mauriat et Anne Roger**

Actualités 05

Dossier 09

RECHERCHES POUR DES ACTIVITÉS SPORTIVES ÉMANCIPATRICES

Coordonné par Anne Roger

Le sport, un objet culturel non identifié ? **Christian Couturier 10**

Intégrer, contrôler ou émanciper : les modalités politiques du socio-sport **François Le Yondre et Julien Puech 14**

La santé, finalité du sport ? **Christian Couturier 18**

Les activités physiques et sportives,
facteur d'émancipation pour les personnes en situation de handicap **Jean-Pierre Garel 21**

Vitaminer les écoles avec l'éducation physique et sportive, c'est possible **Claire Pontais 25**

Existe-t-il un « sport féminin » ? Perspectives d'innovations contre le sexisme sportif ordinaire **Cécile Ottogalli 28**

Regards croisés sur les recherches pluri ou interdisciplinaires sur le sport **32**

Embrasser le sport dans ses dimensions humaines et sociales **Entretien avec Michaël Attali et Emma Guillet. Propos recueillis par Anne Roger**

Le GDR Sport et activité physique **Vincent Nougier**

Didactique de l'éducation physique et sportive : une discipline de recherche à consolider **Chantal Amade Escot 37**

Ultra-trail : l'ultra endurance et le business **Claude Mirodatos 41**

Zoom 45

Un budget de la recherche et de l'enseignement supérieur austéritaire **Hervé Christofol**

Hors-Champ 48

La FSU a 30 ans

Et la FSU est rentrée dans la cour des grands **Raphaël Szajnfeld**

Donner la primauté au dialogue et à l'écoute mutuelle **Paul Devin**

Syndicat national des chercheurs scientifiques [SNCS-FSU] Campus CNRS d'Ivry sur Seine - 27, rue Paul Bert 94200 Ivry sur Seine - Tél.: 01 49 60 40 34 - sncs@cnrs.fr - www.sncs.fr

Syndicat national de l'enseignement supérieur [SNESUP-FSU] 78, rue du Faubourg-Saint-Denis 75010 Paris - Tél.: 01 44 79 96 10.

Fax : 01 42 46 26 56 - accueil@snesup.fr - www.snesup.fr

Directeur de la publication: Boris Gralak | **Rédacteurs en chef:** Hervé Christofol, Chantal Pacteau | **Comité de programmation:** Chantal Amade Escot, Michaël Attali, Hervé Christofol, Christian Couturier, Paul Devin, Jean-Pierre Garel, Boris Gralak, Emma Guillet, François Le Yondre, Michel Maric, Claude Mirodatos, Vincent Nougier, Cécile Ottogalli, Chantal Pacteau, Dimitri Peaucelle, Claire Pontais, Julien Puech, Anne Roger, Raphaël Szajnfeld, Benoît Teste, | **Montage:** Clotilde Péan | **Couverture:** Photo Shutterstock | **Impression et routage:** Imprimerie Compédit Beauregard. Z.I. Beauregard, BP 39, 61600 La Ferté-Macé. Tél.: 02 33 37 08 33 - www.compedit-beauregard.fr | **Régie publicitaire:** Com d'habitude publicité. 7 rue Emile Lacoste 19100 Brive-la-Gaillarde. Tél.: 05 55 24 14 03. Contact: Clotilde Poitevin-Amadiou (www.comdhabitude.fr - contact@comdhabitude.fr) | La Vie de la recherche scientifique est publiée par le SNCS-FSU, 27, rue Paul Bert 94200 Ivry sur Seine. Tél.: 01 49 60 40 34 - sncs@cnrs.fr. Commission paritaire: 0424 S 07016. ISSN: 0338-1889. Dépôt légal à parution. Prix au numéro: 8 € - Abonnement annuel (4 numéros): 25 € (individuel), 50 € (institutionnel). Les titres sont de la responsabilité de l'équipe de rédaction.



LA FSU EN DEUIL APRÈS LES ATTAQUES DANS UN LYCÉE D'ARRAS

Communiqué de presse de la FSU.



Dominique Bernard, professeur de français âgé de 57 ans, a été tué vendredi 13 octobre aux portes du collège-lycée d'Arras.

Bagnolet, le 13 octobre 2023.

C'est avec effroi et sidération que la FSU a appris, ce midi, l'attaque au couteau perpétrée contre plusieurs personnels d'un établissement d'Arras. Cet acte terroriste a entraîné le décès d'un professeur de français et grièvement blessé d'autres personnels : un professeur d'EPS et un agent de sécurité de la Région. La FSU apporte tout son soutien à l'ensemble de la communauté éducative, aux élèves, aux familles et aux victimes. En ce jour sombre, elle présente ses condoléances à la famille et aux proches de l'enseignant décédé.

La FSU condamne cette nouvelle attaque contre un enseignant. Aujourd'hui encore, en France, en 2023, trois ans presque jour pour jour après l'assassinat de Samuel Paty, un professeur peut être assassiné pour ce qu'il est et ce qu'il fait. C'est dramatique et insoutenable. L'école est devenue une cible pour ce qu'elle représente : un lieu d'émancipation par les savoirs, permettant à chaque élève d'entrevoir une porte, un avenir quel que soit son milieu d'origine. Cette idée est insupportable à celles et ceux qui sèment la terreur au nom de l'obscurantisme. Mais nous continuerons de porter cette idée d'une école émancipatrice pour toutes et tous parce que c'est bien ainsi que se construit l'avenir de la jeunesse et de notre pays.

Chaque jour, dans l'école de la République, des adultes, des professeurs œuvrent pour leurs élèves, pour les faire grandir, pour les accompagner. L'école doit être protégée de toute attaque et de toute dérive.

Face à ce drame, chacun devra se montrer à la hauteur. La FSU appelle chacun à s'abstenir de toute instrumentalisation et à respecter le deuil d'une communauté éducative meurtrie.

SUITE DU RAPPORT DE LA MISSION GILLET : OÙ EN EST-ON ?

Le rapport de la mission confiée à Philippe Gillet a été rendu public¹ le 15 juin 2023. Depuis, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) a sollicité les organismes de recherche et les universités pour explorer certaines évolutions dans le paysage de l'ESR, en vue de préparer les décisions qui seront prises par la ministre sur les deux volets des agences de programme et de la simplification de gestion des laboratoires de recherche.

Pour le premier volet, les organismes de recherche devraient se voir confier une mission supplémentaire d'agence de programme thématique, en plus de toutes les dimensions de leur mission d'opérateur de recherche. L'attribution des différentes agences de programme fait actuellement l'objet d'arbitrages entre les différents organismes de recherche et le ministère, mais on peut s'attendre à ce que l'Inserm pilote une agence de programme sur la santé, le CEA sur un programme concernant l'énergie, Inria sur des thématiques en lien avec les logiciels... Le CNRS, seul organisme de recherche rassemblant tous les champs disciplinaires, pourrait prétendre à participer au pilotage de toutes les agences de programme et il devrait se voir attribuer une agence de programme sur le climat, la biodiversité et l'adaptation. Ces agences de programme devraient avoir pour mission de coordonner l'ensemble des acteurs dans leur périmètre (en remplacement de feu les Alliances) et d'élaborer la prospective scientifique pour les grands projets de ces programmes thématiques. C'est ainsi que le CNRS a créé la Mission programmes nationaux (MiPN) le 14 mars 2023 par décision de son Conseil d'administration, et que la direction du CNRS a demandé aux instituts du CNRS d'élaborer une prospective scientifique.

Le SNCS-FSU demande qu'un financement dédié soit attribué aux organismes de recherche pour remplir cette mission supplémentaire d'agence de programme. Il dénonce l'organisation et le fonctionnement vertical d'un certain nombre de PEPR², qui présage de celui des futurs projets des agences de programmes. Le SNCS-FSU exige que ces programmes associent l'ensemble de la communauté scientifique de leur champ disciplinaire, et notamment que l'élaboration de la prospective scientifique soit confiée principalement au Comité national de la recherche scientifique (CoNRS), au Conseil scientifique du CNRS et aux Conseils scientifiques d'instituts dont c'est une mission statutaire.

¹ Rapport de la « mission sur les évolutions de l'écosystème de la recherche et de l'innovation » confiée à Philippe Gillet par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. <https://miniurl.be/r-4vhd>
Analyse du rapport par les SNCS et le SNESUP : <https://miniurl.be/r-4vhe>

² PEPR : les programmes et équipements prioritaires de recherche. Les PEPR au CNRS. <https://www.cnrs.fr/fr/pepr>
Analyse par le SNCS : <https://sncs.fr/?s=PEPR>

Etamine, Notilus et Goelett

Les personnels des laboratoires du CNRS ont découvert, dans la douleur, les outils numériques Etamine, Notilus et Goelett, passage obligé, depuis juillet 2023, pour obtenir un ordre de mission, réserver des titres de transport ou un hébergement. Dans son communiqué* du 14 septembre 2023, le SNCS-FSU a dénoncé avec force ce véritable fiasco qui a engendré un chaos général pour les personnels des laboratoires du CNRS et une véritable souffrance pour les agentes et agents des services gestion.

* Communiqué du SNCS-FSU du 14 septembre 2023, *Etamine, Notilus et Goelett : un calvaire pour tous les personnels des laboratoires du CNRS*. <https://miniurl.be/r-4viq>

Pour le second volet portant sur la simplification de gestion des laboratoires, des expérimentations vont être menées sur dix-sept sites universitaires entre les différents établissements, en particulier le CNRS qui est impliqué dans ces dix-sept sites. Le ministère et les établissements se veulent rassurants, en affirmant par exemple que « *tout le monde est pour la simplification* ». Mais ces éléments de langage visent à masquer le principal objectif : « *optimiser* » des postes dans des services « support » pour contribuer à la maîtrise de la dépense publique demandée par Bercy. Les expérimentations prévues par le ministère et les établissements consisteraient à généraliser la délégation de gestion à un maximum de laboratoires et à accélérer la mutualisation des services de gestion entre laboratoires, et aussi entre universités et délégations régionales des organismes de recherche.

Le SNCS-FSU et le SNESUP-FSU s'opposeront à toutes ces mutualisations, car elles sont avant tout une source de dégradation des conditions de travail des collègues impliqués, qui se trouvent coupés des agentes et agents des laboratoires. Une autre source de simplification pourrait découler d'une harmonisation des outils numériques et des règles de gestion – financières et en ressources humaines – entre les différents établissements. Mais le récent fiasco de la suite logiciel Etamine/Notilus/Goelett déployée par le CNRS montre qu'un objectif de simplification peut se transformer en un véritable calvaire pour tous les personnels et devenir contreproductif. Le SNCS-FSU et le SNESUP-FSU demandent que toutes les nouvelles mesures de simplification soient menées avec la plus grande prudence, et notamment en lien avec les organisations syndicales et en consultant les Comités social d'administration (CSA).

PRIMES « SPARADRAP »

Alors que les prix à la consommation (hors tabac) ont progressé de 8,19 % depuis 2019, le traitement indiciaire des fonctionnaires n'a augmenté que de 5,05 %, entraînant une perte de pouvoir d'achat pour les agents publics (perte qui s'élève à plus de 30 % depuis 2000). Plutôt que d'augmenter le point d'indice, le gouvernement a fait le choix de mettre en place des primes et des indemnités qui ne concernent pas l'ensemble des agents et dont les critères d'éligibilité sont différents.

Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Cette prime ne concerne que les collègues, titulaires ou contractuels, dont la rémunération brute totale, primes et indemnités incluses, est inférieure à 39 000 €. Elle sera versée en une seule fois, avec un montant allant de 300 € jusqu'à 800 € bruts pour les collègues ayant perçu moins de 23 700 € sur l'année. Elle concerne en particulier les doctorant·e·s, les ATER, les certifié·e·s jusqu'à l'échelon 9 et les agrégé·e·s jusqu'à l'échelon 6 de la classe normale. Les maîtres et maîtresses de conférence et les chargé·e·s de recherche des échelons 1 à 3 sont également concerné·e·s mais ce sera un jeu à somme nulle puisque la prime de pouvoir d'achat qui leur sera versée sera retranchée en février 2024 de l'indem-

nitée différentielle qu'ils et elles recevront pour amener leur salaire au niveau de deux fois le SMIC¹.

La prise en charge des abonnements de transport par les établissements est passée de 50 % à 75 % à partir du 1^{er} septembre. Elle est cumulable avec le forfait mobilité durable de 300 € par an pour celles et ceux qui ont fait le choix d'un mode de transport alternatif et durable (vélo, covoiturage).

Prime d'enseignement supérieur

La prime d'enseignement supérieur (PES) versée aux enseignant·e·s du second degré (E2D) voit son montant porté à 2 785 € à compter du 1^{er} septembre 2023. Cette augmentation, si elle est nécessaire, reste loin du montant de la composante C1 du RIPEC versée aux enseignant·e·s-chercheur·e·s qui s'élève à 3 500 € en 2023. Le SNESUP-FSU réaffirme sa demande d'alignement du montant de la PES sur le montant de la C1 du RIPEC et l'intégration à terme des primes statutaires dans la grille indiciaire.

¹ Voir le site du SNESUP pour le détail des personnels éligibles ainsi que du montant de la prime.

LES CONCOURS CHERCHEUSES ET CHERCHEURS 2024 AU CNRS DEVRAIENT ÊTRE DÉCALÉS

Les concours chercheuses et chercheurs devraient ouvrir avec plus d'un mois de retard, soit le 10 janvier 2024. Les candidates et candidats auraient ensuite un mois pour déposer leur dossier : la date limite serait le 9 février 2024.

Les conséquences de ce décalage dans le calendrier seraient multiples : plus de temps pour préparer les dossiers mais moins de temps entre le dépôt des dossiers et les jurys, les évaluations du printemps (vague D) avancées de plus d'un mois et un découplage avec l'évaluation des chercheuses et chercheurs.

Le SNCS-FSU déplore cette situation : elle dégrade les conditions du concours de recrutement des chercheuses et chercheurs du CNRS, elle augmente l'incertitude sur les dotations au CNRS et elle altère la qualité des évaluations combinées des chercheuses et chercheurs et de leurs unités.

Le SNCS-FSU demande à la direction du CNRS de communiquer rapidement le calendrier des concours chercheuses et chercheurs 2024 au CNRS¹.

¹ Communiqué du SNCS-FSU du 16 octobre 2023. <https://miniurl.be/r-4vhi>

A NE PAS MANQUER



Le mensuel du SNESUP
N° 718
Octobre 2023
Tension dans les IUT
<https://miniurl.be/r-4vib>



Karel Yon
Le syndicalisme est politique
Questions stratégiques pour un
renouveau syndical

ISBN : 9782843032691
Collection : Travail et salariat
Paru le 22/09/2023
204 pages

RENTRÉE AU CNESER

La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Sylvie Retailleau, a présidé la première partie de la session de la nouvelle mandature du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) le 12 septembre 2023. Elle a introduit cette séance en reprenant principalement les éléments de budget qu'elle avait déjà explicités lors de sa conférence de presse du 8 septembre. Ont suivi des déclarations liminaires et des réponses plus ou moins claires aux questions qui lui ont été posées. La FSU s'est exprimée sur cinq points : la recherche, le fonctionnement de l'instance, le budget, les formations et l'accueil des étudiants et, enfin, la situation des personnels.

Dans les réponses de la ministre, l'injonction au développement des fonds propres des universités par le biais de la formation tout au long de la vie est à peine masquée. À cet égard, la limitation des entrées en master se comprend dans le cadre de la doctrine à l'œuvre : les étudiants vont travailler et reprendre éventuellement des études ensuite, études payées par les entreprises et le compte personnel de formation – ce qui permet au ministère de ne pas mettre trop en avant l'hypothèse d'une hausse des droits d'inscription. À la question de la FSU sur les universités qui disposeraient de fonds de roulement non fléchés, la ministre a répété que ces fonds de roulement existent, qu'il ne s'agit pas d'utiliser la réserve prudentielle, que les universités seront accompagnées... et que les

mesures annoncées (augmentation du point d'indice et de la prise en charge des frais de déplacement notamment) ne seront abondées que pour moitié au budget des universités, le reste devant être financé sur fonds propres.

En réponse aux questions de la FSU sur les décisions à venir suite au rapport de la mission confiée à Philippe Gillet, la ministre n'a repris que deux éléments : expérimentations de simplification sur dix-sept sites avec une insistance sur la gestion financière des laboratoires ; mise en place du rôle d'agences de programmes thématiques qui seraient trans-disciplinaires pour les organismes nationaux de recherche.

Lors de cette séance d'installation, la proposition du SNCS-FSU de renouveler la commission d'études spécialisées (CES) sur la recherche intitulée *Emploi scientifique et conditions de la recherche* a été adoptée à l'unanimité par les membres du CNESER. Cette CES a engagé ses travaux le 9 octobre. Il a aussi été demandé la création d'une seconde CES sur les systèmes d'affectation des moyens du budget de la Mission interministérielle Recherche et Enseignement supérieur (MIREES) aux opérateurs. Lors de la deuxième session du CNESER, le ministère n'a pas accédé à cette demande et a simplement annoncé une formation de deux heures en visioconférence sur le sujet, ouverte aux membres du CNESER en amont du CNESER budgétaire.



La chercheuse franco-iranienne Fariba Adelkhah, retenue en Iran depuis 2019, est rentrée en France ce mardi 17 octobre. Membre du Centre de recherches internationales (Ceri) de Sciences-Po/CNRS, elle est spécialiste du chiisme et de l'Iran post-révolutionnaire. Elle avait été arrêtée en 2019 puis condamnée en 2020 à cinq ans de prison pour « atteinte à la sécurité nationale » et « propagande contre le système » politique de la République islamique.



Dans le cadre de la Confédération européenne des syndicats à manifester en France et en Europe contre l'austérité, pour les salaires et l'égalité femmes-hommes, une conférence de presse a eu lieu le 13 octobre au matin à Paris.

Anne Roger

Recherches pour des activités sportives émancipatrices

À l'heure de la coupe du monde de rugby et à quelques mois de l'ouverture des Jeux olympiques et paralympiques en France, il nous est apparu important de porter un regard distancié sur le sport et de rappeler qu'il ne se résume ni à la seule compétition de haut niveau, ni à un spectacle divertissant. Les activités physiques, sportives et artistiques sont un fait social total et complexe et également un objet de recherche interdisciplinaire.

Dans ce dossier, après une nécessaire tentative de définition du sport et une analyse de ses liens avec la santé par Christian Couturier, Jean-Pierre Garel évoque l'émancipation par les activités sportives pour les personnes en situation de handicap tandis que François Le Yondre et Julien Puech analysent les programmes sportifs destinés à réinsérer des personnes en situation de vulnérabilité sociale. Cécile Ottogalli interroge quant à elle l'expression « sport féminin » et dénonce le sexisme sportif ordinaire. Plusieurs laboratoires et groupements de recherche ont choisi d'étudier le phénomène sportif dans une perspective de recherches pluri et interdisciplinaires. C'est le cas des laboratoires L-VIS de l'Université Lyon 1, VIPS² de l'Université Rennes 2 et de l'ENS Rennes ainsi que du GDR « Sport et activité physique » dont les responsables respectifs, Emma Guillet, Michaël Attali et Vincent Nougier ont accepté de présenter les thématiques et de répondre aux questions d'Anne Roger. Du point de vue des formateurs et formatrices des enseignants d'EPS, Claire Pontais dénonce l'assimilation de l'éducation physique et sportive (EPS) à l'injonction « *Bouger 30 minutes* » auxquelles le gouvernement veut la réduire, notamment en primaire, et rappelle les bénéfices d'un programme exigeant d'EPS pour l'enfant, notamment dans le développement de tous ses apprentissages. Chantal Amade-Escot développe la structuration de la didactique de l'EPS et les obstacles rencontrés. Enfin, à travers une analyse critique des ultra-trails, Claude Mirodatos analyse les dérives commerciales de l'ultra trail, une pratique en plein développement, et les impacts écologiques qu'il induit.

Cette réflexion syndicale disciplinaire est originale dans nos syndicats SNESUP-FSU et SNCS-FSU et elle devrait enrichir les réflexions de chacune et chacun d'entre nous dans nos disciplines respectives. C'est le pari que nous faisons.



Le sport, un objet culturel non identifié¹ ?

Christian Couturier

Responsable national secteur éducatif.
Syndicat national de l'éducation
physique (SNEP-FSU)

Dès lors qu'on s'intéresse au sport, un problème majeur apparaît, celui de sa définition. Dans les années 1960 ou 1970, on faisait du sport à partir du moment où on était inscrit dans un club. Pierre Parlebas², sociologue, en avait donné une définition assez pertinente : trois critères doivent être réunis pour pouvoir qualifier une activité de « sportive » : l'institutionnalisation (fédérations sportives, clubs...), l'organisation de compétitions et la « pertinence motrice » de l'activité (pas de sport sans mise en jeu de la motricité ou du « physique », ce qui exclut, par exemple, les échecs ou ce qu'on appelle aujourd'hui le e-sport, c'est-à-dire les jeux électroniques qui seront pourtant bientôt présents aux jeux olympiques !). Mais cette définition, pour intéressante qu'elle soit, ne résiste pas à l'évolution des pratiques modernes. Les pratiques non encadrées dépassent en effet aujourd'hui le volume des pratiques en club. Et il ne viendrait à personne de nier que quelqu'un qui s'entraîne à la course à pieds, seul, quatre ou cinq jours par semaine, fait du sport. Même remarque pour quelqu'un qui pratique l'escalade en milieu naturel. On tombe alors sur un problème à ce jour mal élucidé : à partir de quel moment peut-on parler de sport ? Les statistiques existantes, quelle que soit leur provenance, partent d'une définition subjective

problématique : elles considèrent que quelqu'un fait du sport dès lors qu'il déclare en faire. C'est l'Institut national des sports et de l'éducation physique (INSEP³) qui, butant sur l'obstacle définitionnel, avait inauguré cette façon de voir. La conséquence est que, face à une question du type « *combien de fois avez-vous fait du sport au cours de l'année ?* », chacun utilise sa propre définition du sport, ce qui, d'une certaine façon, invalide les statistiques : on ne sait pas réellement de quoi on parle.

Dans la même logique, le problème s'est complexifié avec la captation du sport par le milieu médical. Les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ou de la Haute Autorité de Santé (HAS) préconisent pour lutter contre la sédentarité, selon les cas, entre une demi-heure et une heure par jour « d'activité physique ». Mais cette recommandation, lorsqu'elle est détaillée, insiste essentiellement sur la mobilité (se déplacer à pied, en vélo, prendre l'escalier) et envisage ainsi l'activité physique au sens très large du terme. Il n'est pas rare de nos jours d'entendre quelqu'un qui a dû bouger de manière exceptionnelle s'exclamer : « *j'ai fait mon sport !* ». Sans s'étendre davantage sur le sujet, cette orientation, récupérée par le politique avec le « *sport sur ordonnance*⁴ » pose un double problème qui nous interpelle : une définition du sport confondue avec le seul fait

de « bouger », et une santé réduite essentiellement aux problèmes cardio-vasculaires. Dans ces deux cas, nous sommes loin de préoccupations éducatives et émancipatrices.

Un troisième écueil doit être souligné s'agissant de la définition et la représentation du sport. C'est la tentation, oh combien prégnante, de réduire le sport à ses aspects les plus visibles, médiatisés, les plus mercantiles qui collent au sport de haute performance. Ou plus exactement à certaines disciplines, car qui entend parler du haut niveau en tir à l'arc ou même en canoë-kayak ? Le football, le tennis, l'athlétisme et quelques autres monopolisent l'espace médiatique. Les scandales liés à l'organisation des grandes rencontres internationales, leur impact écologique désastreux, les sommes colossales investies, les malversations et corruptions diverses, sans parler du dopage, suscitent à juste titre un rejet du sport dans sa globalité. Pourtant, dans un pays comme la France, le sport de haute performance concerne environ cinq mille personnes, quand des millions disent pratiquer « du » sport. Cette focalisation, concernant la peinture, équivaldrait à réduire cette pratique à la foire internationale d'art contemporain (FIAC) !

Il nous faut donc rendre à la complexité ce qui lui appartient et envisager le sport comme un « fait social total », c'est-à-dire comme un phénomène qui irrigue tout le fonctionnement de la société⁵.

¹ Ce texte a été retravaillé à partir de l'article « À l'école du sport » paru en 2020, dans la revue *La pensée*, n° 401 « Sport et émancipation ».

² Pierre Parlebas, *Psychologie Sociale et Théorie des Jeux. Étude de certains jeux sportifs*, Thèse de Doctorat d'État (Spécialité : Lettres et Sciences Humaines), Université de Paris V et École Pratique des Hautes Études, 1984.

³ Le nom a changé récemment : Institut national du sport, de l'expertise et de la performance.

⁴ Décret du 1^{er} mars 2017, initié par Valérie Fourneyron.

⁵ Marcel Mauss. « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », *l'Année Sociologique*. 1923-1924.



VERS UNE NOUVELLE DÉFINITION DU SPORT ?

Nous⁶ avons cherché à comprendre le sport comme fait de société, comprendre son engouement mondialisé, et savoir dans quelle mesure il peut être digne d'intérêt et source d'émancipation.

Passer du singulier au pluriel

La première question qui émerge est la suivante : faut-il continuer à employer un mot au singulier pour caractériser des pratiques extrêmement diverses ? La recherche d'une unité de façade n'est-elle pas un obstacle pour saisir la réalité du mouvement « des sports » ? Quoi de commun, en effet, entre la plongée sous-marine et le rugby ? Entre le tennis de table et le skate-board ? Entre l'escalade et le lancer du marteau ? Entre la gym « pilates » et la musculation en salle de sport ? Parler des sports et non du sport consiste notamment à admettre l'extrême éclatement de ces pra-

tiques sans chercher à les enfermer dans une seule case.

Le jeu comme moteur essentiel

Le jeu est souvent considéré comme futile et anodin. Il a été compris soit comme une activité banale chez l'enfant, qu'il va devoir peu à peu rejeter pour devenir adulte, soit comme une activité vulgaire chez l'adulte, voire même comme manque de contrôle de « l'enfant » qui est en lui.

Pourtant, le jeu est une des activités les plus anciennes de l'humanité, aussi bien pour les enfants que pour les adultes lorsqu'ils ne travaillent pas. D'abord activité fonctionnelle – l'enfant joue pour s'éprouver et rechercher du plaisir –, le jeu est ensuite et surtout une création culturelle. Dans le champ des pratiques corporelles, les sports sont devenus des références universelles du jeu, même s'il existe de nombreuses pratiques plus localisées et ancrées dans une culture spécifique (ce que l'on nomme, par exemple, les jeux « traditionnels »). Partout

dans le monde, on joue au football. Ce n'est ni un hasard, ni la seule entreprise capitaliste qui a réussi ce tour de force. Si l'on recherche toujours à élaborer une définition du sport, on pourrait dire que le sport est un espace et un temps où l'humain joue à se développer.

L'indépassable dépassement de soi

Quelle que soit la façon dont on scrute les sports, la question du « dépassement de soi » apparaît avec une certaine récurrence. Du plus haut niveau jusqu'au pratiquant de base, même non affilié à une fédération sportive, cette recherche ponctuelle ou permanente d'un « dépassement de soi », quelque peu paradoxale si on la prend au sens littéral, est une constante de la pratique sportive. En fait, c'est un jeu avec ses propres limites, soit pour les éprouver, soit pour les repousser, soit pour les comparer à d'autres. Même pour quelqu'un qui dit ne pratiquer que pour le plaisir, sans recherche de performance, pour se « dépenser » (comme lors d'un jogging domini-

⁶ Centre EPS et Société : « EPS et culturalisme ». *Contrepied*, 2018.

cal ou d'une sortie en vélo), il se trouve toujours un moment où il va allonger un peu la distance ou la durée, juste pour voir s'il est capable de continuer, et ainsi passer un cap. Il faut différencier ce qui est de l'ordre du mobile déclaratif (« *je fais du sport pour...* », « *je suis contre la performance...* », « *je n'aime pas la compétition* ») et la réalité concrète, même furtive, de la pratique qui peut venir contredire le discours. Ce jeu, avec ses limites, est l'une des caractéristiques de la pratique sportive. On la retrouve dans d'autres activités humaines, mais la dimension corporelle, physiologique, mécanique du sport en fait quelque chose de plus tangible et d'immédiatement perceptible : à un moment donné je parviens à me dépasser, à un autre je ne le peux plus...

Une culture fondamentalement technique

Depuis Marcel Mauss⁷, les techniques du corps sont reconnues comme faisant pleinement partie de la culture technique humaine. Celles-ci ne se limitent bien évidemment pas au sport : elles se déploient également dans la vie quotidienne, le travail, mais y sont souvent invisibles. Seuls les ergonomes et les médecins les étudient, lorsqu'elles sont sources de pathologies, comme les troubles musculo-squelettiques. Mais dans les sports, elles sont au premier plan et font justement l'attrait de la pratique et du spectacle sportifs. Tous les sports n'impliquent pas le même niveau, mais tous possèdent leur registre de technicité. Même dans des activités qui en semblent dépourvues, comme par exemple le jogging, la foulée se transforme, sous l'effet de la pratique, de façon le plus souvent inconsciente. Dans une pratique encadrée, l'accent est mis sur cette transformation

de la foulée pour des raisons de performance, afin de gagner en vitesse ou en endurance, mais aussi aujourd'hui pour prévenir certains traumatismes.

Ainsi, d'une certaine manière, les sports constituent à la fois un conservatoire et un laboratoire des techniques du corps. Ces techniques, au fil de l'histoire, évoluent. Elles portent chacune un pouvoir d'agir particulier qui augmente les capacités de la personne. De ce point de vue, elles ont à voir avec l'émancipation, au même titre que les techniques de pensée que mettent en jeu les différentes disciplines intellectuelles.

La très utile conquête de l'inutile

En poursuivant la recherche et l'identification de ce qui « fait sport », certaines choses ne viennent pas immédiatement à l'esprit comme, par exemple, la conquête de l'inutile. Durant l'Antiquité grecque par exemple, on s'accorde à voir dans le sport une préparation à la guerre. Comme on s'accorde sur la naissance du sport moderne au milieu du XIX^{ème}, où il est destiné à éduquer et encadrer une jeunesse soit désœuvrée (l'aristocratie), soit délinquante (les classes laborieuses). Le sport est ainsi né d'une utilité revendiquée. Mais son développement au cours du XX^{ème} siècle marque au contraire la conquête du loisir et du temps de vacances, dégagés des contraintes du travail et d'un utilitarisme répondant à des injonctions sociales. Ça ne veut pas dire que le sport ne joue pas certaines fonctions socialement reconnues (la santé est aujourd'hui un des marqueurs les plus évidents), mais qu'il s'est développé dans le cadre d'un temps pour soi et à soi. Le sport professionnel, qui constitue une activité laborieuse mal, voire

pas du tout encadrée⁸, constitue une exception à cette règle. Pourtant, son exposition médiatique et ses usages politiques peuvent nous faire croire qu'il sert à tout et serait une sorte de thérapeutique globale à tous les maux. Ce qui masque en fait sa réalité pourtant évidente : on fait du sport d'abord pour soi, parce qu'on en a envie, dans un temps non contraint de loisir. Le sociologue Joffre Dumazedier⁹ a été l'un des premiers à théoriser et développer la montée de cette logique du loisir.

La notion d'inutilité est donc finalement relative. Il s'agit de la rapporter à un système sociétal dans lequel la rentabilité des choses et des êtres est omniprésente. Le développement d'une activité sportive est d'abord désintéressé, ce qui ne signifie pas sans motif ni mobile. Guillaume Leblanc, écrivain et philosophe, parle ainsi de la course à pied comme d'un voyage au cœur de soi-même¹⁰. Le sport constitue ainsi, selon lui, une véritable philosophie en cela qu'il « *révèle ce que signifie être à son corps dans un monde*¹¹ ». Et il ajoute : « *Le sport est une des manières les plus singulières et les plus précises pour s'inventer*¹² ».

Un vecteur d'émotions

Il nous faut explorer enfin une dernière dimension, à la fois évidente et pourtant souvent absente, des discours et travaux sur le sport, celle des émotions comme moteur de l'activité sportive. Cette dimension est souvent abordée sous l'angle de la dénonciation de la passion sportive et ses débordements dont les stades, de foot essentiellement, seraient le creuset. Mais

⁸ Voir l'article de Sébastien Fleuriet et Manuel Schotté dans ce dossier.

⁹ Dumazedier Joffre, *Vers une civilisation du loisir ?* Paris, Seuil, 1962.

¹⁰ Guillaume Leblanc, *Courir, une philosophie*. Paris Flammarion, 2012.

¹¹ Voir *Contrepied* n° 16, février 2005.

¹² *Ibid.*

⁷ Article originalement publié dans le *Journal de Psychologie*, XXXII, ne, 3-4, 15 mars - 15 avril 1936. Communication présentée à la Société de Psychologie le 17 mai 1934.

il faut se pencher, encore, sur le sport avec un regard philosophique ou anthropologique pour mieux en percevoir les enjeux humains. Bernard Jeu est sans doute l'un de ceux qui a le mieux investigué la dimension émotionnelle. Il écrit ainsi : « *En fait, on néglige trop le poids de l'histoire et de la culture, celui des émotions ainsi véhiculées. Il y a là tout un héritage d'expérience accumulée, ramassée, codifiée, stylisée, des schémas de conduite, des comportements quasi instinctifs aux significations obscures, l'action persistante, insistante, et surtout motivante d'une affectivité ressentie dans la participation à une sorte d'inconscient collectif qui se matérialise dans les structures du sport*¹³ ».

Il distingue ainsi les émotions liées à la recherche d'une performance, qui passent par un jeu avec l'espace et le temps (lancer plus loin, courir plus vite, sauter plus haut), et celles d'une compétition dans un jeu avec les autres, ou d'une épreuve, dans un jeu avec soi-même. Ces émotions générées par la pratique imposent des régulations permanentes pour que le jeu ou l'enjeu perdurent. C'est en ce sens que d'aucuns disent que dans n'importe quel sport on apprend toujours de soi et sur soi. En tout cas cela demande une forme de contrôle qui n'est pas un contrôle moral, mais un contrôle fonctionnel : si je « déborde », le jeu s'arrête pour moi et pour les autres.

A travers ces quelques thématiques, nous avons essayé d'identifier une partie de l'invisible du sport, ou du moins ce qui n'est pas immédiatement perceptible, même si, comme souvent, la littérature ou le cinéma, lorsqu'ils traitent du sport, ont, parfois avec bonheur, mis en lumière la dimension humaine de ces pratiques corporelles qui leur donne ce qu'on peut

appeler leur « potentiel éducatif » et émancipateur. Nous l'avons fait pour pouvoir dans le même temps en dénoncer les éléments contradictoires qui agissent comme repoussoir. Comme tout fait social, le sport est un espace de tensions et de luttes. Avec une caractéristique assez marquante de ces combats : au bout du compte, c'est souvent la logique de l'argent qui l'emporte !

Sport et société

Ce sont les grands événements nationaux et internationaux qui portent au-devant de la scène sportive la quasi-totalité des problèmes générés par une société capitaliste : un pilotage par l'argent et le pouvoir ! Ce qui entraîne évidemment démesure et catastrophes financières, écologiques, humaines. L'exemple de la coupe du monde de foot au Qatar, avec ses stades climatisés, est un des sommets de l'absurdité. Dopage, corruption, exploitation... Comment le sport pourrait y échapper alors que rien n'échappe au capitalisme ? Normal dès lors que le sport puisse être politiquement décrié au point de devenir un objet de combat : lutter contre le sport reviendrait à lutter contre le capitalisme (ou vice versa). Le sociologue Jean-Marie Brohm reste celui qui a le plus exploité cette veine. Son courant de pensée auto-baptisé « *Théorie critique radicale du sport* » voit dans le sport un « *appareil idéologique d'État* » dont la fonction est d'asservir les masses, de les endormir pour mieux les exploiter. Cette analyse pouvant se coupler avec l'analyse de Guy Debord sur la société du spectacle¹⁴, nous sommes alors en présence d'une vision univoque appelant *in fine*, pour être logique, à la fin du sport.

Cependant, d'autres visions existent. Bernard Jeu parle ainsi, pour sa part, d'une « *contre-société sportive* ». Si le sport est dans la société, il s'organise aussi en société dotée d'une gouvernance, d'une communauté d'intérêt, d'une distribution de rôles sociaux propres voire antinomiques au fonctionnement de la société : la construction, la reconnaissance et l'acceptation de règles dont la fonction est de permettre les relations et de réguler la violence. En effet dit Bernard Jeu, « *En permettant une violence que la société normale rejette théoriquement, sans pouvoir l'éliminer pratiquement, la contre-société sportive établit, de par la règle qu'elle se donne – reconnaissance des adversaires l'un par l'autre comme égaux dans leur volonté de puissance infinie – ce que la société répressive ne parvient pas à garantir : le dépassement de la violence et l'acceptation de l'homme par l'homme*¹⁵ ».

Il ressort, de ce rapide parcours, que le sport représente un objet complexe et ambivalent. De ce fait, il devient objet de luttes et de conquêtes. Par exemple, la conquête du sport par les femmes est une histoire culturelle et sociale révélatrice de ce combat. Celui de la classe ouvrière au cours du XX^{ème} siècle¹⁵ pousse à cette interrogation : pourquoi se battre pour se l'approprier s'il n'était que futilité ou chantre du capitalisme ? Cette conquête, légitime, est loin d'être achevée.

¹³ Bernard jeu, *Le sport, l'émotion, l'espace*, Paris, Vigot, 1977.

¹⁴ Guy Debord, *La société du spectacle*, Paris, Buchet-Chastel, 1967.

¹⁵ Bernard Jeu, « La contre-société sportive ». *Revue Esprit*, Octobre 1973, p. 399-400.

Intégrer, contrôler ou émanciper : les modalités politiques du socio-sport

Le socio-sport renvoie à des usages du sport destinés à des publics identifiés comme étant en situation de vulnérabilité sociale. À travers l'analyse de programmes sportifs destinés à des chômeurs de longue durée, des migrants ou des jeunes sous main de justice, il est montré comment le sport peut être un outil de politiques visant à transformer les individus pour traiter des phénomènes collectifs ou, au contraire, de politiques dont l'ambition est d'émanciper les individus en difficulté.

Le socio-sport se définit aussi mal que le sport. À chaque acteur correspond sa définition au point que toute tentative aboutit à buter sur sa pluralité et sa variation dans le temps comme selon les points de vue. Ceci est d'autant plus vrai que les pratiques en la matière se multiplient ces dernières années, en prenant des formes de plus en plus hétéroclites. Il est toutefois possible d'en délimiter largement le périmètre en indiquant que le socio-sport renvoie à tous les usages du sport destinés à des publics identifiés comme étant en situation de vulnérabilité sociale.

Le large spectre de pratiques auquel cette vague définition renvoie ne dit pas grand-chose des publics destinataires, des acteurs qui portent ces démarches, de la nature des financements qui les soutiennent, des démarches interventionnelles qui sont à l'œuvre ou encore des objectifs politiques qui sont explicitement ou implicitement visés. Face à un objet aussi pluriel, il est bien

sûr tentant d'arrêter une définition substantielle à partir de l'identification des publics, des acteurs, des financements ou encore des usages du sport à l'œuvre. Mais cela reviendrait à imposer un arbitrage normatif auréolé d'une dimension scientifique. Plus encore, la formulation d'une telle définition empêcherait la démarche scientifique plus porteuse qui viserait à saisir les pluralités diachronique et synchronique de la catégorie socio-sport.

Une autre option, opposée à la première, ne paraît pas plus souhaitable. Elle consisterait à adopter un point de vue relativiste selon lequel le socio-sport est ce que les acteurs font quand ils disent qu'ils font du socio-sport. Il s'agirait cette fois, pour éviter toute démarche normative, d'aller jusqu'à réduire le discours savant à une forme d'enregistrement des points de vue et des pratiques sans considérer les écarts de légitimité et les rapports de force qu'ils traduisent. Une telle démarche supposerait, de surcroît,

de considérer que le seul relevé des discours et des pratiques des acteurs suffirait à rendre compte de ce qu'est le socio-sport, comme si chacun était pleinement lucide à l'égard de ses propres pratiques et de ses motifs sociologiques. Or, dans le domaine du socio-sport comme ailleurs, la sociologie doit pouvoir mettre en évidence des logiques sociales qui animent l'individu tout en le dépassant.

PHILOSOPHIES POLITIQUES DU SOCIO-SPORT

Une troisième voie est envisageable et permet d'éviter ces deux écueils (normatif et relativiste). Elle consiste à appréhender le socio-sport comme une catégorie sociale à la fois plurielle et évolutive et à examiner les mécanismes par lesquels cette catégorie se construit et se régule à travers des rapports de force entre les acteurs qui s'en saisissent. Ainsi, le socio-sport ne fait pas l'objet d'une définition au sens strict du terme mais il est l'objet d'un processus de

François Le Yondre

Maître de conférences en STAPS à l'université Rennes 2
Directeur adjoint du laboratoire VIPS2

Julien Puech

Doctorant en STAPS à l'université Rennes 2
ATER à l'université Paris Cité
Membre du laboratoire VIPS2

catégorisation contradictoire et permanent que la sociologie doit pouvoir mettre au jour. Pour cela, l'angle le plus intéressant consiste à sonder la pluralité politique du socio-sport. Autrement dit, par-delà l'idée que la dimension politique du socio-sport se limite à une opposition générale au modèle dominant de la performance, il s'agit au contraire de montrer que les démarches socio-sportives s'inscrivent dans des politiques sociales et qu'elles se font le relais de traitements politiques contrastés mais rarement perçus par les acteurs qui les mettent en œuvre.

Historiquement construit comme un domaine apolitique¹, le sport moderne est communément paré d'un halo positif associant la passion et le loisir à un ensemble de valeurs qu'il serait en mesure de véhiculer, en particulier en direction des publics identifiés comme vulnérables. Cette représentation, largement décryptée par les sciences sociales du sport, présente un effet paradoxal sur les pratiques dites socio-sportives. Celles-ci, en visant des publics identifiés à partir de catégories politiques, concernent des enjeux dont il est bien difficile de nier les dimensions politiques.

Les dispositifs spécifiquement adressés aux chômeurs de longue durée, aux bénéficiaires du RSA, aux jeunes sous main de justice, aux jeunes décrocheurs, aux femmes ayant subi des violences sexuelles ou encore aux demandeurs d'asile participent, de fait, au traitement d'enjeux politiques tels que l'emploi, la pauvreté, la délinquance, les inégalités scolaires, les violences de genre ou la migration. Pourtant, les initiatives ne sont jamais conçues sous cet angle et, plus encore, les financements (y compris publics) ne sont jamais conditionnés à des options politiques fondamentales dans le traitement de ces enjeux. Il n'est pas rare, par exemple, qu'une

collectivité territoriale finance une association développant un projet socio-sportif en direction de bénéficiaires du RSA alors même que son usage du sport traduit un traitement politique de la pauvreté symétriquement opposée à la ligne politique privilégiée par les élus.

On perçoit ici la force de la représentation dont le sport fait l'objet et son effet de dénégation de la nature politique des usages qu'en font les acteurs du socio-sport. Cet effet va plus loin encore lorsque, ne percevant pas la portée politique de son action, des acteurs (associatifs ou institutionnels) développent un dispositif socio-sportif fondé sur la conviction d'un sport inconditionnellement vertueux, au point de se faire le relais de présupposés et de traitements politiques en contradiction avec leurs convictions personnelles. Il importe ici de dérouler quelques exemples tirés de trois travaux réalisés sur trois publics différents : les chômeurs de longue durée, les migrants et les jeunes sous main de justice.

TRANSFORMER LES CHÔMEURS... OU LES EFFETS DU CHÔMAGE

Le premier exemple porte sur un programme de redynamisation par le sport destiné à des chômeurs de longue durée, financé par des conseils départementaux. Ce programme prenait la forme de stages de redynamisation d'une durée de trois mois à raison de cinq jours de présence par semaine. Les concepteurs, comme les intervenants sportifs, étaient tous convaincus de l'intérêt des pratiques sportives dans la perspective de relancer des parcours d'insertion professionnelle des participants. De même, les documents détaillant la démarche d'accompagnement mettaient l'accent sur des objectifs tels que la responsabilisation des participants, la maîtrise de leur corps, l'acquisition de réflexes d'hygiène ou encore le développe-

ment d'une capacité à s'engager. Pour y parvenir, les disciplines privilégiées étaient principalement des pratiques d'endurance (course à pied, musculation, natation).

Toutefois, ces pratiques peuvent être abordées de multiples manières et l'examen sociologique nécessite de caractériser ces approches. Dans ce contexte, les pratiques d'endurance étaient mobilisées dans une logique que nous avons qualifiée d'apolinienne par opposition au dionysiaque. Le premier registre est marqué par l'effort, la mesure et le dépassement quand le second est au contraire marqué par la fluidité, la sensibilité et l'écoute de soi. Or, le dispositif que nous avons examiné associe des objectifs visant à transformer moralement l'individu en le rendant responsable de lui-même à travers un engagement de type apollinien dans les activités sportives.

Ainsi, la démarche suppose tout à la fois que les chômeurs concernés sont en défaut par rapport à la norme d'un individu responsable, que ce trait personnel constitue une explication de la situation de chômage ainsi qu'un obstacle au retour à l'emploi, et enfin que l'effort sportif apollinien représente un moyen de lutter contre cet obstacle. Par-delà le caractère d'exception du sport comme outil de lutte contre le chômage, la démarche s'inscrit dans la continuité exacte des politiques de traitement du chômage qui, depuis au moins vingt-cinq ans en Europe, mettent l'accent sur la responsabilité individuelle plutôt que sur les déterminants collectifs qui pèsent sur les personnes, à travers des politiques d'activation. Si l'activation s'entend au double sens des dépenses passives à activer et de l'activation morale de l'individu, elle prend ici une dimension paradigmatique en impliquant également l'activation des corps perçus comme trop passifs pour être employables.

¹ Jacques Defrance, 2000. La politique de l'apolitisme. Sur l'autonomisation du champ sportif. *Politix*, 50, 13-27.

Cette analyse, sans doute trop rapidement synthétisée ici, a ensuite été soumise aux responsables qui, tout en reconnaissant son bien-fondé, ont exprimé des points de vue sur le chômage et des convictions politiques à l'opposé du modèle véhiculé par leur propre action socio-sportive. C'est dire à quel point l'inconscience ou la dénégation de la dimension politique du sport renforce paradoxalement sa portée politique. L'usage spontanément bienveillant qui en est fait conduit en effet certains acteurs à en faire un outil si évident qu'ils se dispensent d'interroger l'articulation entre les conditions de son usage et les objectifs politiques.

ACCUEILLIR PAR LE SPORT : SOIGNER OU INTÉGRER LES MIGRANTS ?

Le deuxième exemple permet de mettre en exergue la dimension politique du socio-sport par le biais de méthodes plus quantitatives et porte sur l'accueil des migrants par le sport en Europe². Plusieurs centaines de programmes ont été recensés et paraissent, au premier regard, constituer un ensemble cohérent dont la marque transversale tient dans la volonté d'accueillir avec bienveillance les migrants en leur proposant de pratiquer des activités sportives. Pourtant, un rapide examen permet d'identifier des variables distinctives à partir desquelles des contrastes significatifs apparaissent.

Parmi d'autres, le ciblage du public par des catégories langagières distinctes traduit une nette intention politique bien qu'elle ne soit pas toujours consciente. S'adresser à la catégorie générale des migrants n'a, en effet, pas le même sens que de s'adresser à celle, plus ressermée, des demandeurs d'asile ou bien celles, encore plus restrictives,

de réfugiés ou de mineurs non accompagnés. Proposer du sport à l'ensemble des migrants suppose notamment de s'affranchir des catégories institutionnelles distinguant les situations légales et illégales.

Mais d'autres variables, tout aussi significatives du point de vue du sens politique de l'action, peuvent être relevées : le choix de la discipline sportive, le type de financement mobilisé, le statut du porteur, la temporalité de l'action ou encore les objectifs cités. Sur ce dernier point, nous avons appliqué une démarche mixte (quantitative et qualitative) consistant à la fois à relever de manière exhaustive les objectifs annoncés de chaque programme et à vérifier, par une analyse de correspondance multiple³, si ces différents objectifs étaient plus ou moins associés à d'autres variables (dénomination du public, type de porteur, discipline sportive, etc.). Pour cela, nous avons procédé à une première étape consistant à regrouper les dizaines d'objectifs relevés sous des catégories générales distinguant les sens donnés à l'accueil. Au terme de cette montée en généralité, nous avons distingué trois philosophies politiques :

- les démarches de protection orientées vers le soin et adressées à des migrants appréhendés sous l'angle des traumatismes et des souffrances passées ;
- celles d'intégration orientées vers la formation de compétences (sociales, linguistiques ou professionnelles) et destinées à des migrants appréhendés sous l'angle de leur place future dans la société d'accueil ;
- celles d'émancipation orientées vers l'accès à des pratiques sportives épanouissantes et adressées à des migrants appréhendés sous l'angle des sensibilités à éprouver dans l'instant.

tives épanouissantes et adressées à des migrants appréhendés sous l'angle des sensibilités à éprouver dans l'instant.

Ce travail de montée en généralité a permis de qualifier la philosophie politique de chaque dispositif et d'en faire une variable dont nous avons mesuré la relative correspondance aux variables du pays, de la dénomination du public et du type de porteur. Le schéma ci-dessous met en évidence les contrastes politiques qui sont communément voilés par l'idée largement admise d'un accueil apolitique des migrants par le sport.

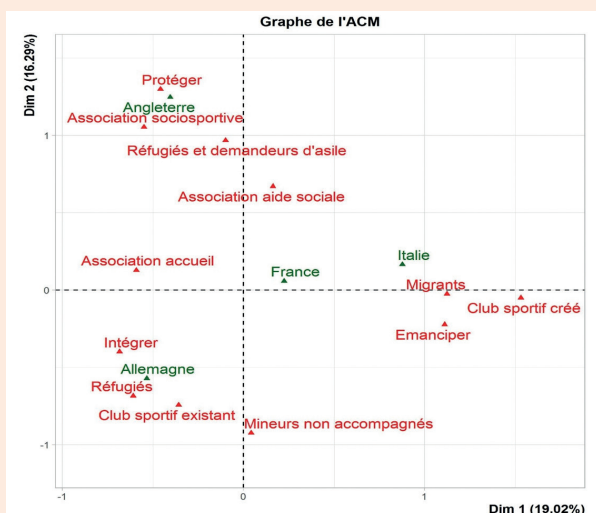
FAIRE JUSTICE PAR LE SPORT : LE MINEUR RESPONSABLE OU ÉDUCABLE

Le dernier exemple porte sur les usages du sport à la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Ceux-ci sont nombreux et fort variables mais rarement inscrits de manière intentionnelle dans une philosophie politique du traitement de la délinquance. La PJJ est pourtant une institution dont l'histoire est profondément marquée par des contrastes en matière de conceptions de l'enfance, d'interprétations de l'acte délinquant et d'approches du traitement éducatif.

Ces contrastes – qui nourrissent encore la pluralité actuelle des pratiques de l'institution – se traduisent dans des usages du sport qui ne sont pourtant pas pensés sous cet angle. A titre d'exemple, la dialectique opposant le principe de moindre responsabilité pénale (concrétisé par l'ordonnance de 1945) s'oppose à une tendance croissante à la responsabilisation face à l'acte. On pourrait spontanément associer l'usage du sport à la seconde option. Mais certains usages le mettent pourtant au service d'une responsabilisation du

² Julien Puech, François Le Yondre, Jane Freedman. Typology of European Sports Programmes for Welcoming Migrants: Contrasting Political Philosophies. *Journal of International Migration and Integration*, 2023.

³ L'analyse de correspondance multiple (ACM) est une méthode d'analyse statistique permettant la représentation visuelle d'un grand nombre de variables qualitatives afin de faciliter l'interprétation des modalités d'association les plus fréquentes entre elles.



« L'analyse des correspondances multiples (ACM) est une méthode d'analyse statistique permettant la représentation visuelle des combinaisons entre plusieurs variables qualitatives. Dans le cadre de ce travail, elle permet de savoir si certaines variables (par exemple le pays, la dénomination du public, le type d'objectif ou encore le type de porteur du programme) sont plus fréquemment associées que d'autres. Les données obtenues montrent que :

- Les programmes en Angleterre sont plus souvent portés par des associations socio-sportives et plus fréquemment associés à des objectifs relevant du soin et de la protection plus que de l'intégration ou de l'émancipation ;
- Les programmes en Italie sont plus fréquemment portés par des associations spécifiquement créées à cet effet et plus fréquemment associés à des objectifs relevant de l'émancipation d'un public qui, statistiquement, est plus souvent identifié à travers la catégorie plus large des « migrants » ;

• Les programmes en Allemagne sont plus souvent portés par des clubs sportifs pré-existants à la démarche d'accueil et plus fréquemment associés à des objectifs relevant de l'intégration (logique de transformation des individus à travers le développement de compétences ou de ressources culturelles favorisant la participation à la société hôte) en direction de réfugiés (migrants ayant demandé et obtenu l'asile) ou (dans une moindre mesure) de mineurs non accompagnés. A noter que ces deux catégorisations du public ont pour trait commun de maintenir les programmes dans la continuité du cadre légal en n'ouvrant pas l'accueil par le sport à des publics déboutés du droit d'asile, dont la demande est en cours ou ne l'ayant pas encore formulée.

Ces associations de variables, plus fréquentes sur le plan statistique, se traduisent sur le schéma par des « clusters » (en français des grappes) au sein desquels la proximité spatiale correspond à la haute fréquence d'association. Cela nécessite de définir au préalable des variables actives (en rouge sur le schéma : type d'objectif, type de porteur et dénomination du public) et des variables supplémentaires (en vert sur le schéma : le pays). L'apparition nette de trois clusters permet donc de dégager trois types de programmes, chacun marqué par une combinaison spécifique entre les variables. sélectionnées.

Le cas français, au centre du schéma, est marqué par une plus grande dispersion des programmes et une plus grande indéfinition politique s'expliquant notamment par la diversité des types de porteurs et des sources de financement qui les soutiennent. »

mineur, lorsqu'il s'agit par exemple de l'engager dans une activité de marche au long cours conçue pour lui permettre de saisir la portée de son acte.

A l'inverse, une randonnée programmée pour lui permettre d'évoluer dans un tout autre environnement que celui qui l'a mené à commettre un délit s'appuie implicitement sur le principe d'éducabilité du mineur et fait de l'environnement social le principe explicatif même de ce délit. Nos données empiriques montrent ainsi, qu'à travers une même activité, des éducateurs de la PJJ peuvent envisager deux traitements fondamentalement contraires du mineur.

La mise en perspective de ces travaux réalisés sur des terrains différents permet donc de comprendre que l'émancipation par le sport n'est pas nécessairement synonyme d'un usage du sport propre à émanciper les individus en difficulté. Derrière cette catégorie en vogue, réside en effet une dense variété d'acteurs et de démarches. Celles-ci ont pour point commun d'inscrire le sport dans le champ des politiques sociales regroupant les problématiques migratoires, de violence, d'inégalités ou encore de pauvreté. Dès lors qu'on sonde la place qu'il y occupe véritablement, c'est-à-dire au service de quelle philosophie politique est-il mis, on comprend alors qu'il est le plus

souvent l'instrument de politiques dites comportementalistes⁴ consistant à transformer les individus pour traiter les phénomènes collectifs. D'autres usages le conçoivent toutefois comme le moyen d'émanciper les individus en leur permettant de s'affranchir des difficultés qu'ils subissent à travers le poids des phénomènes collectifs. La démarche, aux apparences plus modestes, consiste alors à permettre un accès aux pratiques sportives et aux sensibilités épanouissantes comme des finalités propres.

⁴ Sophie Dubuisson-Quellier & Etienne Nouguez, 2022. Quand les interventions publiques ciblent les comportements individuels. Dans : Olivier Borraz éd., *La société des organisations* (pp. 109-123). Paris : Presses de Sciences Po.

La santé, finalité du sport ?

S'il est admis, depuis son origine, que « *le sport est bon pour la santé* », il faut quand même interroger les rapports entre ces deux notions. Car la pression de la lutte contre la sédentarité pourrait déposséder le sport de ses finalités propres et l'instrumentaliser à outrance.

Tous ceux qui regardent le sport comme phénomène culturel observent les mêmes tendances. Les enquêtes nationales et européennes mettent en évidence un lien massif entre sport et santé dans les représentations. L'« Eurobaromètre », en 2010, montrait déjà que les citoyens de l'Union européenne font avant tout de l'exercice (du sport ou une activité physique) pour des raisons de santé : pour améliorer leur santé (61 %) ou être en meilleure forme (41 %). Ces enquêtes malheureusement, ne définissent jamais les termes employés, ce sont les sondés qui y mettent le sens qu'ils souhaitent. Ce qui laisse planer un doute méthodologique. Le rattachement du ministère des Sports à celui de la Santé, lorsque Sarkozy était Président, a été un marqueur des glissements opérés, qui consistent à faire de la santé une finalité et du sport un outil à son service. La santé tend à devenir une fin en soi, un but à atteindre.

DU SPORT-SANTÉ INCONTESTABLE...

Le bilan de l'observation de ce qui se passe, effectivement, dans le mouvement sportif est assez tranché : nous avons, d'un côté, celles et ceux qui ne questionnent pas cet élément nouveau qui consiste à faire du sport un instrument exclusif au service de la santé (qui – d'ailleurs – ne questionnent pas non plus les conceptions de santé

et de sport) et qui mettent en œuvre des plans et des événements pour des publics cibles... L'objectif se résume parfois concrètement à attirer des financements européens ou nationaux, en se gardant généralement de produire des évaluations sérieuses en termes de résultat et d'impact sur la santé.

Seules quelques enquêtes de satisfaction des publics voient le jour. C'est la démarche la plus évidente. Les fédérations, les clubs, mais aussi l'école à travers le sport scolaire – l'Union nationale du sport scolaire (l'UNSS¹) et l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (l'USEP²) – tentent d'engager des programmes, au demeurant intéressants, qui interrogent rarement, dans les faits, les pré-supposés des politiques annoncées. A titre d'exemple l'USEP, dans un dossier de presse pour son programme « Attitude santé » rappelle : « *Avec ses partenaires, l'USEP cherche à développer le goût et la culture d'une pratique physique*

¹ L'Union nationale du sport scolaire (UNSS) est la fédération française de sport scolaire du second degré. Multisports, elle est ouverte à tous les élèves licenciés dans les associations sportives des collèges et lycées. Grâce à son statut d'association loi de 1901 et à son réseau d'enseignants d'éducation physique et sportive, l'UNSS organise tout au long de l'année scolaire des rencontres sportives réservées aux élèves des collèges et lycées.
<https://www.unss.org/>

² L'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP), a pour vocation le développement de la pratique sportive auprès des enfants des écoles publiques. Proposé en prolongement de l'éducation physique et sportive, le sport scolaire USEP s'adresse à tous. Son action s'inscrit dans celle, plus large, de la Ligue de l'enseignement, dont elle constitue la composante sportive scolaire tant sur le plan national que régional, départemental et local.
<https://miniurl.be/r-4uww>

Christian Couturier

Responsable national secteur éducatif.
Syndicat national de l'éducation physique
(SNEP-FSU)

équilibrée passant par le plaisir et aider l'enfant à devenir acteur de sa santé. Le réseau USEP au regard de ses valeurs citoyennes accorde depuis toujours une place prépondérante à la santé. Dans les limites qui sont les



L'attitude santé USEP, concept labellisé conforme aux actions du PNNS. Crédit illustrations : USEP.



siennes, l'USEP veut apporter des réponses aux préoccupations publiques internationales dans ce domaine, notamment pour ce qui concerne la lutte contre la sédentarité en liaison avec la nutrition et l'hygiène de vie ». S'en suit un grand nombre d'outils pratiques et concrets, fort bien faits, pour mettre en œuvre ce programme dès la maternelle (décrits sur le site de l'USEP³). Une priorité similaire a été mise en avant par l'UNSS avec le programme « Bouge... une priorité pour ta santé ».

³ Le projet d'éducation à la santé par les activités physiques, sportives et associatives de l'USEP. <https://miniurl.be/r-4uwz>

AU SPORT-SANTÉ CONTESTÉ...

D'un autre côté, nous avons celles et ceux qui résistent, critiquent, refusent, et mettent en évidence les risques de cette politique. Parfois cette critique vient des médecins eux-mêmes.

En 2004, au congrès du Syndicat national de l'éducation physique de la FSU (SNEP-FSU), le professeur Tubiana, sommité reconnue dans le monde médical, alertait en disant clairement que la santé n'est pas une finalité, mais au contraire un moyen, un outil pour se réaliser. D'une autre façon, le profes-

seur Rieu, invité connu pour son activité contre le dopage notamment, incitait, dans un colloque organisé par le SNEP-FSU il y a une dizaine d'années, à faire du sport pour ce qu'il apporte vraiment sans chercher à l'instrumentaliser. S'il notait des dérives certaines en matière de santé dans les pratiques de haute performance, il faut, a-t-il dit, arrêter de le « médicaliser ».

2004 est une année charnière pour le SNEP-FSU dans l'affirmation de la position visant à redéfinir la place de la santé en EPS qui refuse de la réduire à son utilité sociale*.

* <https://miniurl.be/r-4uwz>

Beaucoup plus radicale, à ce même colloque, Marie José Del Volgo, expliquait que la définition de la santé de l'OMS induit des pratiques et une conception « totalitaire » qui oblige, sous peine d'être stigmatisé, à se comporter d'une certaine façon pour bien se porter. Partant du point de vue du malade (mucoviscidose, sida, cancers...) elle disait comment peut être insupportable cette injonction quotidienne car elle renvoie à une vision unique du citoyen. Tous ceux qui s'écartent de cette norme seraient soit des incapables, soit des déviants... Elle montrait d'ailleurs que la lecture, le cinéma, la peinture peuvent être aussi, voire plus, efficaces que le sport pour la santé. Son introduction lors de la table ronde était parfaitement explicite : « *Le dernier livre de Roland Gori*⁴ – La Dignité de penser – fait l'éloge des récits d'expériences loin des évaluations quantitatives qui sévissent dans tous les champs de la connaissance et du formatage des discours savants actuels. Notre ouvrage⁵, La

⁴ Roland Gori, 2011. *La dignité de penser*, Paris : Les liens qui libèrent.

⁵ Roland Gori & Marie-José Del Volgo, 2009. *La santé totalitaire. Essai sur la médicalisation de l'existence* : Flammarion.

santé totalitaire, exprime notre défiance à l'égard d'une conception de la santé qui voudrait que l'on dise aux citoyens "comment ils doivent se comporter pour bien se porter", le sport faisant partie de la médicalisation des esprits et des corps. Le sport se trouverait dans une démarche de subordination à une bonne santé, il conviendrait de faire du sport pour bien se porter faute de quoi nous serions en mauvaise santé. Que dire alors à ceux-là qui ne peuvent pas faire de sport ? Malades, invalides, personnes très âgées, tous condamnés à être de mauvais citoyens, non performants et à la charge de la société ? N'est-ce pas déjà une forme de totalitarisme que de distribuer ainsi les hommes et les femmes selon leurs performances physiques et mentales, voire sociales. L'OMS contribue très tôt à cette idéologie en définissant dès son origine, en 1946, la santé comme un état de complet de bien-être physique, mental et social, et ne consistant pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. Cette marche triomphante a trouvé son apogée lorsqu'en 1990, en pleine épidémie de sida et sans traitement alors, cette digne organisation promettait la santé pour tous en l'an 2000. On connaît aujourd'hui, en 2012, la suite de l'histoire... »

Donc, indépendamment de ce que chacun peut penser sur le sujet, et sans porter de jugement de valeur sur la qualité de l'action de chacun et chacune, il nous semble que la phase de problématisation, dans la société, a été occultée au profit de l'affichage d'un sens commun : le sport est un moyen, voire LE moyen, pour développer sa santé.

Si l'on poursuit quelque peu la réflexion, les choses se compliquent, car, non seulement le

« sport-santé » devient une politique à part entière, au moins en



apparence et en financement, mais sa labellisation et son étiquetage viennent s'opposer à d'autres catégories : le sport-compétition, le sport-loisir, le sport-éducatif... Autrement dit, la santé serait incompatible avec la compétition par exemple. Or, la découverte, l'accomplissement, le dépassement de soi, autant de notions qui font partie intégrante d'une définition moderne de la santé, peuvent tout à fait advenir dans le cadre de rencontres ou de compétitions, et, bien sûr, dans une pratique exclusivement conviviale ou dans d'autres formes. C'est ce qu'a rappelé d'ailleurs fort justement le professeur Rieu.

UN RAPPORT PARADOXAL À LA DÉFINITION DE L'OMS

Tout le monde cite aujourd'hui la définition de l'OMS. Pourtant, elle devrait faire l'objet de discussions sérieuses. Sa critique radicale par Marie Josée Del Volgo pourrait nous amener à la rejeter en bloc au nom de son éloignement avec « la vraie vie » (maladies génétiques, accidents...). Mais, dans son application concrète, particulièrement

dans notre champ du sport ou de l'éducation physique et sportive, elle peut rester un horizon viable car aujourd'hui on nous en montre la plupart du temps que l'aspect biologique et physiologique, souvent même réduits au « cardio-vasculaire ». La dimension psychologique et sociale peut alors nous apparaître comme une conquête à venir... Bref, la santé, comme le sport, ne sont pas des objets figés. Ils ont été, ils sont et resteront des objets de lutte pour sortir des carcans imposés.

ALORS, LE SPORT-SANTÉ ?

Le « sport-santé » devient un label. Un label qui repose sur quelles pratiques ? En fait, lorsqu'on regarde de près, c'est suffisamment hétéroclite pour que l'on puisse considérer que la catégorie n'est pas valide. Par ailleurs, les campagnes de l'institution sur la santé ne parlent que de « bouger » au moins une demi-heure par jour (ce qui débouche aujourd'hui, à l'école primaire, à l'injonction « bouger trente minutes »). Pourquoi alors investir dans le sport si au bout du compte il suffit de marcher une demi-heure ?

A courir derrière la santé, le sport risque de s'épuiser. Pourquoi ne pas simplement faire campagne sur ce pour quoi le sport a été inventé : permettre le jeu de la confrontation physique avec soi, les autres, le milieu naturel, etc. pour simplement acquérir de nouveaux pouvoirs d'agir et donc, participer activement à son propre développement et, *in fine*, à sa santé. Elle n'est plus une finalité, mais une conséquence de la pratique sportive.

Les activités physiques et sportives, facteur d'émancipation pour les personnes en situation de handicap

S'agissant d'émancipation à propos de la pratique d'activités physiques et sportives par des personnes en situation de handicap, on pense volontiers au gain d'autonomie, notamment physique, susceptible d'être apporté par cette pratique. Elle peut être notable, en particulier pour celles qui présentent certaines déficiences motrices ou visuelles. Mais ce sont d'autres aspects qui sont discutés ici : l'émancipation de préjugés et de normes qui entravent la pratique, l'acquisition et la reconnaissance de capacités qui bousculent des croyances et des pronostics, ainsi qu'un pouvoir d'agir qui pose des conditions à l'émergence de capacités et d'engagements ne s'exprimant pas dans le seul exercice de la motricité.

Jean-Pierre Garel

Chercheur associé au laboratoire Cultures-Éducation-Sociétés, Université de Bordeaux

En 2023, la FFSA (Fédération française du sport adapté) a organisé les *Global Games*, équivalent de championnats du monde dans treize disciplines sportives. Près de mille athlètes en provenance de quarante-quatre nations y ont participé, porteurs d'une déficience intellectuelle, dont certain·e·s présentant une trisomie 21 ou un trouble du spectre de l'autisme. La France s'est classée première, avec 188 médailles. Avant d'en arriver là, il a fallu surmonter l'obstacle de représentations attachées au handicap. En effet, l'action de l'éducateur ou de l'entraîneur est liée à ses représentations des personnes auprès desquelles il intervient.

REPRÉSENTATIONS EXCLUANTES

Concernant celles qui sont dites « handicapées », c'est une représentation péjorative de leurs capacités qui a longtemps prévalu – et qui n'a pas totalement disparu –, au point d'être considérées comme des anormaux qu'il convenait de mettre à l'écart pour, dans le meilleur des cas, les soigner avant d'envisager leur intégration sociale.

L'accès aux pratiques physiques et sportives en est une illustration. En 1981, François Brunet soulignait que le corps de l'enfant « *handicapé mental est plus*

souvent perçu comme un objet thérapeutique » et que « *l'enfant inadapté continue d'être présenté (...) comme un être radicalement différent des autres dont on le sépare afin de le rééduquer*¹ ». L'exclusion de cette population qui découle d'une telle représentation s'était déjà manifestée en 1971, lorsque Joseph Comiti, alors secrétaire d'État chargé de la jeunesse et des sports, s'était opposé à la demande d'agrément d'une fédération sportive pour les « handicapés mentaux », des « malades » qu'il convenait d'abord de soi-

¹ François Brunet, 1981, « Activités physiques et sportives des enfants handicapés. Représentations et mise en jeu du corps », revue *EPGS*, n°170, pp. 4-5.



« Plus jamais en France un stade, une piscine, une salle de sports qui ne soient construits sans être aménagés pour les sportifs handicapés. » Joseph Comiti, secrétaire d'État de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, 1970.

gner, selon lui. Finalement, sous l'impulsion tenace d'associations de parents et de professionnels, essentiellement des professeurs d'éducation physique et sportive (EPS), la FFSA voit le jour et est intégrée au Comité national olympique et sportif français (CNOSF) en 1983.

Pour autant, des représentations excluantes persistent en haut lieu. Ainsi, le projet de création d'un brevet d'État d'éducateur sportif, présenté par la FFSA en 1984, fait l'objet d'un rapport défavorable de la part d'un inspecteur de la jeunesse et des sports, par ailleurs médecin, pour cause d'incapacités des personnes et de leur pathologie. Selon lui, les activités physiques et sportives sont envisageables seulement « quand le malade est entré activement dans la

phase de réduction de son handicap. Soigner et rééduquer est un préalable ». Logiquement, il conclue en avançant que « le handicap mental relève sans aucune équivoque du ministère de la Santé et de la Solidarité² ».

On voit là un partage entre les personnes normales, jugées capables, et les autres. Or, « le fond d'une épistémologie de l'émancipation réside dans la déconstruction des partages et des hiérarchies. Où l'on retrouverait l'idée, développée jadis par le philosophe Jacques Rancière, que l'émancipation est le lieu par excellence où tout le monde est capable. Et que l'émancipation com-

mence précisément là où on suspend les jugements capacitant les compétents et incapacitant les incompétents³ ».

UNE CAPACITÉ D'AGIR

« L'émancipation consiste à se rendre capable de quelque chose dont on n'est pas censé être capable, dont on ne se sentait pas capable soi-même⁴ ». Cette assertion d'ordre général, de Jacques Rancière, vaut tout particulièrement pour les per-

sonnes en situation de handicap. En effet, elles peuvent ressentir un sentiment d'impuissance et de résignation à force d'être confrontées à des obstacles trop difficiles à franchir, au point de se construire une identité marquée par ce qui leur fait défaut. Dans ce sens, une psychologue rapporte qu'à la question « peux-tu me dire qui tu es ? », posée à des enfants présentant une infirmité motrice cérébrale, il a été fréquemment répondu « je suis un handicapé⁵ ».

Par la pratique d'activités physiques, sportives et artistiques (APSA), un individu peut acquérir, se reconnaître et se voir reconnu une capacité d'action. Une capacité qui conduit des sportifs de haut niveau, « handicapés », à surprendre et à se surprendre par des performances *a priori* hors de leur portée. Selon Hubert Ripoli⁶, le parcours vers l'excellence de tels athlètes et les satisfactions qu'ils en retirent évoquent le « merveilleux malheur » décrit par Boris Cyrulnik⁷ à propos de la résilience, terme qui désigne la capacité à réussir, à vivre, à se développer en dépit de l'adversité. Il cite Ludovic Lemoine, amputé d'une jambe, vice-champion paralympique au fleuret par équipe aux Jeux paralympiques de Londres, qui confie : « Un merveilleux malheur, c'est la situation dans laquelle je me trouve. Partir d'un malheur et s'accomplir dans une vie faite de situations exceptionnelles, de voyages et de rencontres que je n'aurais jamais connus si je n'avais pas eu cette maladie. »

À côté du sport proprement dit, les activités physiques artistiques

² Henri Miau, 1991, « Le sport adapté : un cadre institutionnel simple pour un champ d'action complexe ». Dans François Brunet & Gilles Bui-Xuân. *Handicap mental, troubles psychiques et sport*, Coédition FFSA-Afraps, pp. 77-88.

³ Alain Caillé, Philippe Chaniat & Federico Tarragoni, 2016. « S'émanciper, oui, mais de quoi ? », *Revue du MAUSS*, n° 48, pp. 5-28.

⁴ Émilie Delorme & Jacques Rancière, 2018. *La fabrique de l'émancipation. Dialogue*. Conservatoire national de danse et de musique de Paris. <https://miniurl.be/1-4ulc>

⁵ É. Gérard, 1991. « Être infirme moteur cérébral ». Dans Richard Perron (dir.), *Les représentations de soi : développements, dynamiques, conflits*, Toulouse : Privat.

⁶ Hubert Ripoli, 2016. « Les Français portent un regard culpabilisé qui les empêche de s'identifier au sportif handicapé ». *Journal Le Monde* du 07/09/2016.

⁷ Boris Cyrulnik, 20016. *Un merveilleux malheur*, Paris : Odile Jacob.



peuvent apporter à des personnes en situation de handicap une reconnaissance de leurs capacités et un sentiment de liberté. Des témoignages de certaines d'entre elles, ayant une infirmité motrice cérébrale, en attestent⁸. Par exemple : « *Sortir du fauteuil, m'exprimer, ça c'est important, m'exprimer en mouvement ; par terre je me sens libre* ». Elle ajoute : « *Je n'arrivais pas à croire que j'étais capable de faire tant de choses avec mon corps* ». Un autre confie : « *Maintenant, quand je danse, je suis quelqu'un d'autre* ». Pour un troisième, que des valides puissent douter de leurs capacités constitue un défi stimulant : « *J'aime bien danser pour prouver que nous sommes capables de faire des choses comme les personnes qui ne sont pas handicapées* ».

L'émancipation par une mobilisation corporelle qui aboutit à démentir un destin annoncé, et

qui fait écho à l'engagement d'un sportif pour améliorer ses performances, est manifeste chez le philosophe Alexandre Jollien, atteint d'une infirmité motrice cérébrale. Il se souvient de sa « *myriade d'exercices* » pour arriver à s'asseoir, à coordonner ses jambes et ses bras, à améliorer son « *résultat du mille mètres à quatre pattes* ». Sa maxime, dit-il, était alors de « *lutter envers et contre tout (...), lutter contre l'immobilisme de certains éducateurs, (...) contre le découragement* ». Le médecin décréta le vélo impossible. Pourtant, ajoute-il, « *je parvins à tenir sur deux roues* » ; et de conclure : « *Il faut toujours se dépasser, sans cesse aller au-delà de soi-même, s'engendrer, parfaire ce qui est déjà réalisé en soi*⁹ ».

D'UNE CAPACITÉ À UN POUVOIR D'AGIR ÉLARGI

Le pouvoir d'agir ne se réduit pas à la capacité d'agir. La capacité d'un

sujet dépend de ses ressources propres, de ses compétences, ou savoir-faire. Pour passer du savoir-faire au pouvoir faire¹⁰, des conditions externes sont nécessaires, de même qu'un vouloir faire nourri par un désir d'agir. D'où l'importance d'une attention à l'aménagement des situations d'activité, afin d'en favoriser l'accessibilité, ainsi qu'au sens de l'activité pour la personne. De ce dernier point de vue, les APSA s'avèrent généralement mobilisatrices, davantage que des activités à visée rééducative, orientées vers un objectif de santé, car éloignant le pratiquant d'une identité de « handicapé » qui le renvoie à ses manques et lui donnant l'opportunité de pratiques sociales valorisées, potentiellement valorisantes, sources de développement personnel, de sociabilité et d'inclusion.

⁸ Jean-Pierre Garel, 2002. « Expressions corporelles à l'épreuve d'altérations du corps et des sens », *La Nouvelle revue de l'ASIS*, n° 18, pp. 97-106. <https://inshea.hal.science/hal-01933614/document>.

⁹ Alexandre Jollien, 2002. *Le métier d'homme*, Paris : Seuil.

¹⁰ Leplat, J., 2020. *Les compétences dans l'activité et leur analyse*. École pratique des Hautes Études. <https://doi.org/10.24837/pru.v6i2.359>

L'attention à l'accessibilité de l'activité fait écho à la conception du handicap qui prévaut actuellement au niveau international. Longtemps conçu comme trouvant ses causes dans l'individu, le handicap est désormais entendu comme le produit d'une interaction entre des caractéristiques individuelles et la situation rencontrée, tant et si bien que pour une même déficience on peut être plus ou moins handicapé, voire plus du tout, en fonction de la situation. En passant d'un modèle individuel et biomédical du handicap à un modèle situationnel, contextuel, on est invité à prévoir, pour l'élève ou le sportif en club, un environnement que Pierre Falzon qualifie de capacitant¹¹.

Le contexte de l'activité, ce sont notamment les tâches auxquelles la personne est confrontée, leur organisation, l'environnement physique et humain, et bien sûr l'enseignant ou l'entraîneur, dont les interventions peuvent être plus ou moins émancipatrices. Dans le domaine de l'enseignement, il n'est pas rare d'entendre l'injonction de s'adapter à l'élève : respecter son rythme, sa différence. Elle est juste dans le sens où elle incite à être attentif à chacun·e, mais malheureuse dès lors qu'elle équivaut à l'assigner à sa différence, à freiner son développement, faute d'exigences, en raison d'une sous-estimation de ses capacités et d'une attitude surprotectrice. En effet, le handicap peut susciter de la compassion. On a pu constater chez des enseignants en formation un manque d'exigences et une attitude excessivement bienveillante envers des élèves en situation de handicap. La sensibilité à l'égard de l'enfant ou de l'adolescent, et le souci d'en

prendre soin, peuvent aboutir à se substituer plus ou moins à lui dans la réalisation de ses tâches, et ainsi à entraver ses apprentissages et à scléroser ses capacités. Dans ces conditions, pris par une assistance envahissante, il est sans doute difficile à cet élève de se sentir responsable de ce qui lui arrive, de nourrir un désir d'agir qui le porte à s'engager et à devenir sujet de ses actes.

Dans le cadre d'une pratique d'APSA, le pouvoir d'agir ne concerne pas seulement l'exercice de la motricité. Il se manifeste dans l'engagement des pratiquants pour participer à la construction de leurs apprentissages, par exemple en suggérant l'adaptation de techniques de nage habituelles à leurs singularités, jusqu'à proposer des solutions improbables à leurs difficultés dans telle ou telle activité sportive. Au tennis de table, saisir la raquette avec la bouche ou un pied n'a pas germé dans la tête d'une personne valide... Le pouvoir d'agir est aussi présent dans la vie d'un collectif, à travers la participation à des échanges qui aboutissent à des prises de décision. Ce peut être le cas, à l'école, quand il s'agit de réfléchir ensemble au règlement équitable d'un jeu ou sport collectif comprenant un/des élève/s en situation de handicap parmi des pairs valides.

« RIEN POUR NOUS SANS NOUS »

Au sein d'un club sportif, l'attention à favoriser un pouvoir d'agir appelle l'association de ses membres à la vie du club, par exemple pour participer à l'organisation d'une manifestation et pour assumer des responsabilités. Dédiée aux personnes ayant une déficience intellectuelle et/ou des troubles psychiques, la FFSA

s'efforce de favoriser l'expression de ses sportifs, de valoriser leur image et leur parole, notamment par la tenue d'un Conseil national consultatif des sportifs du sport adapté, qui regroupe des représentants de toutes les régions françaises et permet de porter la parole de l'ensemble des sportifs de cette fédération. Cette démarche est d'autant plus pertinente que « *permettre l'exercice de la parole facilite l'émergence du sujet. Mais pour un grand nombre de personnes en situation de handicap, en particulier celles atteintes dans leur esprit, cet exercice n'est pas encouragé*¹² ».

De façon générale, trop souvent, la personne en situation de handicap est amenée à subir un pouvoir extérieur. D'où la devise « *Rien pour nous sans nous* » du mouvement des droits des personnes handicapées, qui vise à garantir l'égalité des chances et des droits pour toutes ces personnes et résonne avec des revendications politiques qui gagneraient à s'exprimer davantage et à être entendues dans le domaine des activités physiques et sportives. Le rapport sur ces activités, dispensées à des enfants accueillis au sein d'établissements spécialisés, produit en 2023 par l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, et par l'inspection générale des affaires sociales, montre des besoins conséquents. Quant à l'école « ordinaire », les élèves en situation de handicap qui y sont accueillis sont trop souvent loin de trouver des conditions favorables à un enseignement véritablement inclusif.

¹¹ Pierre Falzon, 2013. « Pour une ergonomie constructive. » Dans : Pierre Falzon., *Ergonomie constructive*, pp. 1-16. Paris : PUF.

¹² Bernard Vallerie, 2010. « Aider au développement du pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap. » *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, n° 51, pp. 271-282.

Vitaminer les écoles avec l'éducation physique et sportive, c'est possible

En mettant l'accent sur le « bouger 30 minutes par jour » plutôt que de donner les moyens aux professeurs des écoles d'assurer pleinement l'horaire d'éducation physique et sportive (EPS) prévu au programme, le gouvernement n'a pas choisi d'investir pour l'avenir. Pourtant des solutions existent qui permettraient de poursuivre en même temps des enjeux de santé et d'émancipation par le sport. La preuve par « les écoles vitaminées à l'EPS ».

Claire Pontais

Membre du centre EPS et société

Le gouvernement a imposé, à la rentrée 2022, la généralisation des trente minutes de « Bouger » par jour, (sous le sigle APQ : activité physique quotidienne). L'objectif annoncé est de lutter contre la sédentarité pour atteindre les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), à savoir une heure d'activité physique par jour (trois pour les enfants de moins de cinq ans) dont on est loin aujourd'hui. Pour le gouvernement, qui communique beaucoup sur le sujet, ces trente minutes d'APQ devront être le principal « héritage » des Jeux olympiques de Paris 2024.

On peut cependant douter de l'efficacité de ce dispositif quand, dans le même temps, le ministère réduit considérablement les horaires de for-

mation initiale en éducation des professeurs des écoles d'enseignement de l'éducation physique (EPS), fait cesser la formation continue, supprime une grande partie des conseillers pédagogiques en EPS et fragilise l'USEP alors qu'elle est un partenaire privilégié pour développer l'EPS et le sport scolaire à l'école primaire.

« BOUGER » TRENTE MINUTES PAR JOUR OU AUGMENTER L'HORAIRE D'EPS ?

Pourquoi un tel décalage entre les annonces et les actes ? Parce que, comme pour les autres services publics, le gouvernement refuse d'investir dans l'école. En effet, lorsqu'on analyse l'ensemble des projets relatifs à l'APQ, à

l'EPS ou au sport scolaire depuis quelques années, on constate qu'ils engendrent tous un développement des partenariats extérieurs à l'Éducation nationale. Le dispositif « sport, santé, culture, civisme » (2S2C), mis en place à la sortie du confinement lié au Covid-19, était de ce point de vue emblématique. Il déléguait toutes les dis-

ciplines autres que mathématiques et français à des intervenants extérieurs, dont l'intérêt premier est d'être – selon le gouvernement – moins rémunérés que des enseignant-e-s. Le ministre de l'époque, Jean-Michel Blanquer, l'avait qualifié « *d'avenir de l'école*¹ »

Dans ce contexte, si l'objectif de lutte contre la sédentarité est un impératif, il nécessiterait des mesures d'une toute autre ambition, dépassant largement le cadre de l'école. Si augmenter le temps d'EPS à l'école (temps scolaire) est nécessaire, il ne peut suffire à modifier en profondeur des modes de vie. Doivent être concernés les collectivités territoriales (temps péri et extra-scolaire, vacances), le monde de la santé mais aussi celui de l'urbanisme (mobilités douces, équipements de proximité), le monde du travail (rapport loisirs/travail), etc. C'est le sens des vingt mesures pour le développement de l'activité physique, l'EPS et le sport scolaire², proposées par le Syndicat national de l'éducation physique (SNEP-FSU) et le Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles (SNUipp-FSU).

« L'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) a pour vocation le développement de la pratique sportive auprès du plus grand nombre d'enfants des écoles publiques. Proposé en prolongement de l'EPS, le sport scolaire USEP s'adresse à tous, y compris aux élèves peu à l'aise avec leur corps ou en situation de handicap. C'est pourquoi l'USEP privilégie l'accessibilité et la découverte plutôt que la recherche de l'excellence et la spécialisation dans une discipline. »

Les enjeux scolaires : <https://miniurl.be/r-4v5n>

¹ Communiqué de presse Snep-Snuipp (FSU), mai 2020. <https://miniurl.be/r-4v5d>

² Vingt mesures en faveur de l'AP, l'EPS et le sport scolaire, 2021. <https://miniurl.be/r-4v5f>



© Claire Pontalis

LE RÔLE DE L'ÉCOLE, C'EST D'ASSURER UNE EPS DE QUALITÉ

En termes de contenus, la communication ministérielle sur le « Bouger 30 minutes » a été une véritable caricature, révélant le manque d'ambition pour l'École. On a vu, dans un gymnase, le ministre avec son manteau gigoter sur une musique au milieu d'élèves bien alignés³. On est loin d'une école de l'émancipation voulue par Emmanuel Macron à cette rentrée 2023. Le ministre voulait faire comprendre que « bouger » et « faire bouger », c'est facile !

Chacun sait pourtant que l'injonction à prendre soin de sa santé n'a de chance d'aboutir que si la personne y trouve du sens, une forte motivation et un plaisir à pratiquer avec les autres. C'est vrai pour les adultes, encore plus vrai pour les enfants.

³ <https://miniurl.be/r-4v5g>

D'autre part, le rôle de l'école n'est pas de « faire bouger », mais de « faire apprendre », de doter les élèves de pouvoirs d'agir grâce aux apprentissages dans les différentes activités physiques, sportives et artistiques. Savoir nager, savoir danser, savoir jouer collectif, savoir s'orienter est autrement plus ambitieux que simplement « bouger » ! C'est grâce à une EPS de qualité que les élèves développeront le goût du sport, qu'ils et elles entreront dans la culture physique, sportive et artistique de leur temps, qu'ils et elles prendront des habitudes de pratiquer les activités de leur choix et seront en bonne santé.

LES ÉCOLES VITAMINÉES À L'EPS, QUELS ENSEIGNEMENTS ?

Les trente minutes d'APQ (qui peuvent être des pauses actives, des petits jeux à la récréation...) sont censées être faites en plus de l'EPS. Or, les trois heures d'EPS inscrites dans les programmes ne sont pas

assurées en totalité⁴. L'enjeu est donc d'abord d'aider les professeurs des écoles à se rapprocher le plus possible des horaires officiels d'EPS et de tendre vers trois ou quatre séances d'EPS par semaine. Est-ce possible dans le cadre actuel ?

C'est ce qu'ont cherché à savoir le SNEP-FSU et le SNUipp-FSU en menant une enquête avec des chercheurs, dans des écoles qui réussissent à assurer l'horaire officiel de trois heures par semaine⁵. Le but était de comprendre comment fonctionnent ces « Écoles vitaminées à l'EPS » et d'identifier les conditions favorables à cet enseignement, qu'il conviendrait de généraliser pour que cette discipline soit considérée comme aussi importante que les autres, et qu'elle puisse réellement jouer le rôle spécifique qui lui est attribué par l'institution scolaire.

⁴ Assurer les trois heures d'EPS effectives à l'école primaire : un défi à relever ! <https://miniurl.be/r-4v5h>

⁵ Enquête sur les écoles Vitaminées à l'EPS, 2022. <https://miniurl.be/r-4v5i>

QUELS SONT LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS ?

L'immense majorité de ces écoles ont des équipements proches qui leur permettent de ne pas perdre de temps et d'assurer ainsi une séance d'EPS par jour en maternelle, et au moins deux séances dans les écoles élémentaires. Dès que les équipements sont éloignés, soit le nombre de séances diminue, soit les enseignant·e·s ne les utilisent pas. Faire en sorte que toutes les écoles aient des équipements de proximité apparaît donc comme une priorité pour augmenter l'horaire d'EPS en primaire.

Au niveau des horaires, aucune école ne réussit à assurer trois heures d'EPS chaque semaine, pour plusieurs raisons. D'une part parce que cet horaire de trois heures est théorique et ne correspond pas à la réalité concrète (qui est autour de 2h15, si l'on tient compte des temps de transition – proto-didactiques – ainsi que des temps de récréations). D'autre part, la pression du français et des maths est réelle, ils sont enseignés au-delà de l'horaire officiel et cela impacte toutes les autres disciplines, dont l'EPS⁶.

Les « écoles vitaminées » réussissent tout de même à se rapprocher de l'horaire officiel global sur l'année (cent huit heures), voire à le dépasser, grâce aux rencontres sportives et artistiques sur le temps scolaire et à des événements (journée olympique, sortie vélo, stages de pleine nature, spectacle, bal folk...). Celles-ci sont déterminantes pour la quantité d'EPS, mais également la dynamique de l'école autour de l'EPS. Elles se font la plupart du temps avec le soutien de l'USEP. Toutes les personnes interrogées déplorent que la disparition

des conseillers pédagogiques de circonscription entraîne la diminution du nombre de rencontres. Elles déplorent également le manque de moyens accordés pour animer l'USEP.

Au niveau des enjeux, ce qui motive les enseignant·e·s de ces écoles vitaminées à l'EPS, c'est un projet politique, plus ou moins explicite, qui considère que l'école a un rôle important à jouer dans la réduction des inégalités (sociales, territoriales, de genre) et dans l'accès à la culture. Elles considèrent toutes que l'EPS est une discipline fondamentale, à la fois pour l'équilibre des rythmes scolaires et le développement de l'élève, mais aussi pour faire vivre aux élèves des expériences sportives et artistiques qu'ils et elles ne vivront pas dans leurs familles.

L'EPS est également considérée comme indispensable au bon fonctionnement de la vie de la classe (travail de groupe, construction de règles..) et à l'intégration d'autres apprentissages (langage, maths, éducation morale et civique...). La démarche d'apprentissage vécue en EPS (essais/erreurs, effort, répétition) est souvent convoquée à l'occasion d'autres apprentissages. Cette approche est une spécificité de l'école primaire. Elle a une grande importance pour ces professeurs des écoles, elle donne du sens à leur travail quotidien, les motive à prendre le temps de faire leur EPS. Ils et elles estiment cependant qu'enseigner l'EPS demande de l'énergie physique et militante parce que l'institution ne les soutient pas ou insuffisamment.

Le travail en équipe est une réalité dans ces écoles vitaminées à l'EPS et se traduit de diverses manières. Par exemple, plus de la moitié des écoles font le choix d'avoir une personne-ressource EPS volontaire pour dynamiser l'EPS, ou

pratiquent la co-intervention entre enseignant·e·s.

Pour finir, les écoles vitaminées de l'enquête bénéficient toutes d'une mairie ou collectivité territoriale qui aide à la mise en place de l'EPS, mais font cependant peu appel à des interventions extérieures. Lorsque des partenariats existent, ils sont choisis et maîtrisés par les enseignant·e·s et ne sont jamais une substitution des intervenant·e·s. Ainsi, les pratiques des écoles vitaminées interrogent fortement les partenariats tels qu'ils sont conçus très souvent aujourd'hui.

Cette enquête met à jour une image de l'EPS, à mille lieux du « *Bouger 30 minutes* ». Sans nier les problèmes, elle met en évidence les leviers sur lesquels il faudrait jouer pour vitaminiser toutes les écoles. La question du temps scolaire très contraint plaide pour un grand débat sur les programmes et les priorités de l'école primaire pour pouvoir assurer réellement un enseignement polyvalent aux élèves et donner toute sa place à l'enseignement de l'EPS. Elle confirme que les professeurs des écoles sont en capacité d'assurer une EPS de qualité, en référence aux pratiques physiques, sportives et artistiques, pour peu qu'on leur en donne les moyens. C'est pourquoi rétablir la formation initiale et continue, redonner la valence EPS aux conseillers pédagogiques, redynamiser l'USEP sont des revendications prioritaires pour les syndicats qui ont réalisé cette étude.

Au-delà, en l'absence de travail mené par l'institution, on voit l'intérêt qu'ont (auraient) les syndicats à contribuer à des observatoires des pratiques, en lien avec la recherche, pour tenter de mieux comprendre les dynamiques à l'œuvre dans les écoles et les points d'appui possibles pour les revendications immédiates et pour la construction d'un projet éducatif alternatif.

⁶ Alaine Blouchouin, 2018, *Dynamique d'une journée de classe au CP*
<https://miniurl.be/r-4v5j>

Existe-t-il un « sport féminin » ? Perspectives d'innovations contre le sexisme sportif ordinaire

Pour rendre visible le sport des femmes, on parle souvent de sport féminin. Les observations et analyses tirées des recherches sur les femmes alpinistes, ainsi que sur les escrimeuses, amènent à critiquer cet usage... car, finalement, de quoi parle-t-on en disant « *sport féminin*¹ » ?

Dans le monde de l'alpinisme, depuis une dizaine d'années, on voit se développer des équipes « 100% féminines » – soutenues par les fédérations, telles que la Fédération française de la montagne et de l'escalade (FFME) et la Fédération française des clubs alpins et de montagne (FFCAM) – comme le groupe féminin de haute montagne (GFHM), l'équipe nationale d'alpinisme féminin (ENAF) ou encore *Girls to the top*. Au regard de ces titres, certain·e·s répondront sans doute qu'il existe un alpinisme féminin et que ces initiatives entre femmes cherchent à le rendre visible... Personnellement, mon travail sur les femmes alpinistes, puis sur les escrimeuses, m'a très rapidement amené à critiquer cet usage car, finalement, de quoi parle-t-on en disant « *sport féminin* » ?

S'agit-il de parler de la pratique du sport par des femmes (« sport féminin » devient une formule résumée) ou de qualifier une façon féminine de faire du sport (féminin devient le qualificatif, comme s'il y avait une qualité à attribuer à ce type de sport ?) Dans ce dernier sens, on entend d'ailleurs parler de « sport au féminin ».

Se pose le même problème avec la féminisation du sport : soit processus traduisant la part grandissante des femmes dans les fédérations, soit processus d'adaptation et transformation « féminine » du sport ? La question est d'autant plus importante, qu'entre 2013 et 2018, les fédérations étaient tenues de mettre en place « *un plan de féminisation* » afin de lutter contre les inégalités qui pèsent encore lourdement et majoritairement sur les épaules des femmes... mais encore faut-il ne pas passer à côté du nécessaire travail sur les notions pour mieux identifier les possibles et situer lucidement, politiquement, les choix à faire en matière d'innovation.

S'agit-il de traiter en particulier des formes de regroupement (en favorisant l'expression d'un entre-soi confortable pour les femmes ou en privilégiant plus systématiquement la mixité), des types de pratique, des reconnaissances identitaires (en favorisant l'expression d'une identité féminine ou en travaillant sur la dimension universelle de l'activité sportive) ? *In fine*, nous pensons que la réflexion (et les transformations) est à engager sur les conditions d'une meilleure justice sociale entre les femmes et les hommes dans l'usage des pratiques sportives. Une meilleure justice sociale comme innovation, nous y revenons en conclusion.

Cécile Ottogalli

Maîtresse de conférences en histoire du sport à l'UFR STAPS de l'Université Claude Bernard
Membre du Laboratoire sur les vulnérabilités et l'innovation dans le sport (L-ViS)

CORDÉES ENTRE FEMMES

Les cordées entre femmes ne sont pas une innovation dans la pratique de l'alpinisme. Car d'autres regroupements de femmes, d'autres initiatives de cordées entre femmes ont eu lieu au fil du XX^{ème} siècle. Dans cette histoire², trois étapes peuvent être identifiées.

Au départ, vers 1920, les cordées dites féminines sont un sujet totalement tabou. Cela dure jusqu'aux années 1960. Il y a pourtant quelques initiatives privées mais elles sont totalement marginalisées. Les femmes qui les impulsent sont isolées, fortement critiquées ou ignorées alors même que l'événement est exceptionnel comme la première expédition de femmes sur un plus de huit mille mètres d'altitude organisée par l'alpiniste et écrivaine Claude Kogan en 1959. Tout est fait pour que leurs pratiques, leurs exploits ne deviennent pas des modèles. Rappelons que plus largement, il s'agit d'une période où la pratique sportive pour des femmes est fortement ostracisée... quand elle n'est pas interdite !

¹ Cet article est republié – actualisé – de la revue *Contrepied*, HS N° 20/21, mai 2018 – Sport et Culturalisme.

² Cécile Ottogalli-Mazzacavallo et Eric Boutroy, 2020, « Manless Rope Team : A Socio-Technical History of a Social Innovation », *The International Journal of the History of Sport*, 37(9), 791-812.
<https://doi.org/10.1080/09523367.2020.1794833>



De 1968 à 1986 vient le temps de l'organisation d'un mouvement de femmes militant, nommé les *Rendez-vous de haute montagne*, que certains qualifieront péjorativement de MLFA, où est mise en œuvre la revendication collective à une pratique des femmes en toute autonomie.

Enfin, dans les années 1990, les fédérations cessent d'ignorer les mouvements de femmes et s'investissent même dans une forme de récupération politique et institutionnelle... voire même commerciale. Ce mouvement

de récupération est parfaitement visible dans le développement d'un marketing genré qui, tout en rendant visible la pratique des femmes, a une forte tendance à la réduire à une image très stéréotypée (le rose, le gracieux, le doux, le maigre, etc...).

Ainsi, si l'on considère l'innovation comme le processus de diffusion et d'appropriation d'une invention par un ensemble d'acteur·trice·s, sans doute sommes-nous encore dans cette dynamique avec les cordées entre femmes.

MANIFESTATIONS D'UN « ENTRE SOI » REVENDIQUÉ

Dans le cas de l'alpinisme, ces initiatives ont pour but de bousculer les us et coutumes patriarcaux, les pratiques du « sexisme ordinaire » : à savoir le protectionnisme des hommes (prompt à s'imposer comme gendarme des comportements), la distribution des rôles plaçant les femmes dans des positions secondaires et les attitudes de dévalorisation (« *c'était pas si dur !* »), de stigmatisation (« *les lesbiennes de Chamonix* ») ou les demandes de justification (clarification des positions par rapport au féminisme) dans le cas de transgression à l'ordre de la part des femmes... Bref, il s'agit, pour ces femmes, d'une prise de conscience de leur dépendance (subie ou acceptée) dans le cas de cordées mixtes et d'une affirmation de leur autonomie, de leurs volontés de progresser, de développer des pouvoirs d'agir auxquels elles ont plus difficilement accès autrement. Il s'agit d'affirmer qu'elles sont CAPABLES et plus, montrer qu'elles peuvent EXCELLER.

Plus généralement, que nous dit cet exemple ? Que la mixité n'implique pas automatiquement (magiquement !) l'égalité. Qu'elle ne suffit pas à déconstruire les logiques de différenciation et de hiérarchisation à l'œuvre entre les sexes, voire même qu'elle peut, en fonction des contextes les exacerber. Cette conclusion est aujourd'hui bien connue. En science de l'éducation, avec les travaux de Nicole Mosconi, mais aussi – dans le cadre de l'éducation physique et sportive (EPS) – avec les travaux fondateurs d'Annick DAVISSE puis ceux de Geneviève Cogérino et, plus récemment de Sigolène Couchot-Schiex et Loïc Szerdahelyi³.

³ Loïc Szerdahelyi et Sigolène Couchot-Schiex, 2020 « Mixité, égalité et pratiques en éducation physique et sportive », *Revue GEF*, 4, 1-8.

Dans son livre *Le sport fait mâle* (2016⁴) sur la fabrique des garçons et des filles par le sport dans les cités, la sociologue Carine Guérandel montre combien la mixité va encore moins de soi dans les cités (avec des comportements d'évitement, de conformisation aux stéréotypes, voire même de violence pour que l'ordre du genre, de la primauté et de la domination du masculin l'emporte). On peut alors comprendre que tant que ces comportements discriminants, violents existeront, des stratégies de protection (d'isolement ou de communautarisme) existeront et seront nécessaires pour les discriminé·e·s.

Je pense notamment aux origines du sport féminin où l'on sait que, face à l'ostracisme et au machisme du mouvement olympique, des fédérations exclusivement féminines ont dû se créer pour parvenir à pratiquer en compétition bons nombres d'activités sportives, mais aussi aux conditions de création du mouvement sportif LGBT en 1986, à l'organisation des *Gay games* à partir de 1982 ou encore à la non-mixité de mouvements sociaux de contestation de l'oppression féministe. Rien n'aurait pu se faire si ces opprimé·e·s avaient dû rester avec des gens qui structurellement les dominaient. Aujourd'hui, des associations sportives en mixité choisie se multiplient hors de la tutelle des fédérations⁵. Elles doivent nous questionner sur les limites de l'inclusion de toutes dans le mouvement sportif français.

NE PAS RENONCER À L'IDÉAL DE MIXITÉ

Dans le monde sportif, les pratiques en mixité demeurent rares bien que de plus en plus plébiscitées, notamment dans le cadre des Jeux olympiques, pour lutter contre les

logiques séparatistes d'antan. Pour autant, la mixité ne se confond pas avec l'égalité. De nombreuses études dans le champ de l'EPS scolaire le démontrent. Mal conduite, mal réfléchi, la mixité peut renforcer les stéréotypes de genre et la domination masculine. De plus, la mixité ne permet pas, en soi, de lutter contre les inégalités sociales et/ou culturelles qui pèsent encore sur les épaules des pratiquantes. Carine Guérandel rappelle à ce propos que 76 % des filles de 12 à 17 ans font du sport lorsque les parents sont diplômés contre 44 % des filles lorsque les parents sont sans diplôme, et seulement 32 % dans les zones urbaines sensibles.

Il s'agit donc de :

- rompre avec une vision dogmatique et systématique de la mixité comme solution « miracle » aux problèmes d'inégalité dans le sport mais, au contraire, identifier la diversité des corps et des expériences sportives pour penser la variété et modularité des situations en fonction des conjonctures sportives et/ou sociales dans lesquelles les femmes évoluent (l'histoire des femmes dans l'activité concernée, l'histoire sociale et culturelle des pratiquantes, le sens d'un éventuel engagement et les modalités matérielles permettant de l'accompagner) : l'entre-soi peut parfois être une étape ;
- sans pour autant rester figé ou renoncer à promouvoir de nouvelles formes de vivre-ensemble, en mixité et ce, à tous les niveaux de l'organisation sportive (au niveau des pratiquant·e·s ET de l'encadrement ou de la direction) et à innover avec des formules sportives, des regroupements qui dénouent la bi-catégorisation féminin / masculin. En escalade par exemple, c'est penser non seulement la cordée mixte mais aussi, en son sein, la réversibilité des rôles, la valorisation de l'importance et de la difficulté de tous les rôles, etc... afin de rompre avec la suprématie du masculin.

QUELLES PERSPECTIVES EN MATIÈRE D'INNOVATION ?

Bien sûr, je pourrais m'engager dans une synthèse des recommandations qui, depuis une grosse dizaine d'années, se multiplient en matière de promotion du sport pour les femmes. De la feuille de route du ministère de la Jeunesse et des Sports en 2014 à la convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif (2019-2024), plusieurs documents sont disponibles en ligne et précieux pour stimuler des initiatives. Dans le champ sportif, Marie Carmen Garcia et moi-même avons publié un rapport *Pour la féminisation du sport français : Bilan et perspectives* en avril 2023 sur le site du Ministère dont je conseille la lecture⁶.

Pour faire simple, on peut dire qu'il y a des propositions dans trois grands domaines :

Connaître-comprendre-évaluer

- Connaître avec les répartitions sexuées dans les pratiques, l'encadrement et la direction des fédérations sportives ;
- Connaître et reconnaître les comportements et violences à caractère sexiste et sexuel ;
- Connaître les inégalités matérielles et culturelles entre les sexes à partir de données sexuées ;
- Connaître les processus de prise et déprise des pratiques et les mécanismes de construction des goûts sportifs (la donnée statistique n'est qu'un moyen pour observer le réel mais non pour l'expliquer).

Communiquer-Diffuser

- Veiller à avoir une communication inclusive et égalitaire pour rompre avec l'invisibilité des femmes (en majorité) mais aussi des hommes

⁴ Editeur : PUG. Collection : Sports, cultures, sociétés.

⁵ A. Hernandez-Joset, N. Chetcuti-Osorovitz et V. Nicaise, (sous presse), « Terrain de football, terrain de luttes : un nouvel espace de pratiques féministes, queer et sportives », *Nouvelles Questions Féministes*.

⁶ <https://univ-lyon1.hal.science/LVIS/halshs-0407275v1>

dans certains secteurs d'activité comme les danses : ce que je ne nomme pas n'existe pas... (ex : des danseurs dans un groupe majoritairement de filles, des hommes en gymnastique rythmique, etc.).

- Veiller à diversifier les modèles que l'on donne à voir (diversité des pratiques notamment pour les femmes, lutte contre la dichotomie sport masculin, sport féminin, etc.).

Former

Mais l'égalité femmes/hommes ne s'improvise pas. Si des dynamiques volontaristes émergent, elles demeurent encore trop souvent précaires sur le plan de la maîtrise conceptuelle, théorique et méthodologique⁷. Ainsi, de quelle égalité parle-t-on ? Quels sont les mécanismes sociologiques sous-jacents à la construction des inégalités ? Qu'est ce que le genre et que fait-il aux individus ? Quels sont les enjeux et limites de la mixité ?...

Outre les modules de formation mis en place dans les Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPÉ) depuis 2018 (et dont les volumes horaires varient généralement autour d'une quinzaine d'heures) il existe, depuis 2016, un parcours de master en études de genre appliqué au sport à l'Université Lyon 1. Débouchant sur des postes de chargé·e de mission égalité et/ou inclusion, de consultant·e ou de formateur·trice, ce master délivre un diplôme inédit permettant de diagnostiquer les inégalités à l'œuvre dans le sport et de mettre en œuvre des politiques d'égalité et de lutte contre les discriminations et violences de genre dans et par les activités physiques et sportives. A partir de 2023, une formation courte (AEU) de soixante-cinq heures est ouverte, à destination

des professionnel·le·s de terrain qui souhaitent monter en compétences autour de ces questions⁸.

EN GUIDE DE CONCLUSION

Je souhaiterais réfléchir à partir du cadre de la philosophe et féministe américaine, Nancy Fraser⁹, afin de structurer et condenser les idées autour de deux axes de développement de la « véritable » innovation, celle qui œuvre en vue d'une meilleure justice sociale dans le sport.

D'une part, il s'agit d'avoir un objectif (une logique de fonctionnement) en termes de meilleure répartition/distribution des ressources. Nous sommes ici dans le cadre d'une réflexion matérialiste sur l'analyse des obstacles matériels et sociaux à l'engagement des femmes. On part alors du constat de la division sexuée des pratiques pour comprendre les obstacles et les moyens que l'on pourrait mettre en place.

Par exemple, s'il y a sous-représentation (déficit) des femmes dans les pratiques sportives (dans les pratiques comme dans les fonctions d'encadrement ou de direction), c'est qu'il y a, toujours, des obstacles, tels que, par exemple, le temps contraint aux tâches domestiques (...). Une heure trente d'écart quotidien entre femmes et hommes : le temps d'une pratique sportive par jour !!!!! Que fait-on de cela ? Comment accompagne-t-on les femmes sur la garde et l'aide éducative aux enfants ? Quels services propose-t-on ?

Toujours dans cette logique matérielle, sont aussi à examiner les budgets des clubs ou des collectivités territoriales (majoritairement inférieurs lorsqu'il s'agit d'actions

à destination des femmes) ce qui a un impact sur les installations, les communications, etc. Une vraie politique de *gender budgeting* serait à engager dans bon nombre de fédérations.

Enfin, il s'agit de dénoncer d'autres inégalités matérielles touchant aux inégalités d'accès aux métiers, aux conditions de travail, aux violences, etc... afin de déconstruire « *le mythe de l'égalité déjà là* ».

D'autre part, il s'agit d'avoir un objectif en terme de meilleure reconnaissance des statuts, des valeurs (et non pas seulement des identités). Ici, nous sommes dans le cadre d'une réflexion plus culturelle, visant à combattre l'omniprésence de représentations androcentrées et de logiques d'infériorisation ou de dénigrement des femmes dans les sports au profit d'un modèle culturel permettant l'accès pour les femmes à des images positives, à être des partenaires, des pairs, dans l'interaction sociale.

En 2013, 7% des représentations sportives dans les médias concernaient les femmes (15% à 20% en 2017) mais au-delà de la quantité, la qualité des propos doit nous questionner avec l'usage d'une représentation très souvent stéréotypée autour de la maternité ou de l'esthétique des sportives.

Il s'agit de questionner les discours, les représentations qui organisent et pérennisent non seulement la division sociale des rôles de sexe mais plus largement la subordination culturelle des femmes. Les mots comptent. « Sport féminin », « sport au féminin » sont des façons de marquer une spécificité, une particularité par opposition au sport (l'universel) qui, par définition, en soi, serait masculin. N'oublions pas que nos propos sont performatifs c'est-à-dire qu'ils ont un effet sur le réel...

⁷ C. Ottogalli-Mazzacavallo et V. Nicaise, 2023, « Penser l'égalité en EPS : oui mais avec quelle formation ? », *Revue EPSS*, 399, 43-45.

⁸ <https://egalaps.univ-lyon1.fr>

⁹ Nancy Fraser, *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, La Découverte, coll. « La Découverte/Poche », 2011.

Regards croisés sur les recherches pluri ou interdisciplinaires sur le sport

Plusieurs laboratoires et groupements de recherche ont choisi d'étudier le phénomène sportif. Dans le champ de sciences humaines et sociales, c'est le cas des laboratoires L-VIS de l'Université Lyon 1, VIPS² de l'Université Rennes 2 et de l'ENS Rennes, dont les responsables respectifs, Emma Guillet et Michaël Attali ont accepté de présenter les thématiques et de répondre aux questions d'Anne Roger. Quant au groupement de recherche (GDR) "Sport et activité physique" du CNRS, créé en 2019 notamment pour préparer l'année olympique, il ne limite pas ses travaux à l'étude de la performance sportive de haut niveau mais aborde le sport dans une perspective de recherches pluri et interdisciplinaires. Vincent Nougier, son directeur nous le présente.

Embrasser le sport dans ses dimensions humaines et sociales

Entretien avec Michaël Attali et Emma Guillet.

Propos recueillis par Anne Roger.

Anne Roger : Depuis combien de temps dirigez-vous votre laboratoire ?

Emma Guillet : Je dirige la structure du LVIS depuis janvier 2021, en ayant été directrice adjointe de 2016 à 2020.

Michaël Attali : Le laboratoire VIPS² a été labellisé pour la première fois par l'HCERES en 2010. Pour ma part, je le dirige depuis le mois de mars 2015. Je suis accompagné de deux directeurs adjoints et d'un conseil de direction qui se réunit environ toutes les six semaines pour arrêter des stratégies et des décisions sur l'ensemble des sujets ayant une incidence sur le laboratoire.

A. R : Pouvez-vous nous présenter les membres du laboratoire ? Combien de chercheurs ? D'enseignants chercheurs ? Quel est leur statut ?

E. G : Le laboratoire est composé d'une trentaine d'enseignant-e-s cher-

cheur-e-s, de trente doctorant-e-s, de deux post doctorant-e-s, d'un chargé de valorisation et partenariats de recherche à 70 % et d'une secrétaire. Il s'agit d'une équipe de recherche rattachée à l'UFR Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) de l'Université Claude Bernard Lyon 1.

Le projet du L-ViS est de développer une recherche interdisciplinaire sur le phénomène sportif dans le

domaine des sciences humaines et sociales (SHS). Dans cet objectif sont mobilisées des disciplines telles que la sociologie, le marketing et les sciences de gestion, l'histoire, l'anthropologie et la psychologie.

M. A : La très large majorité des collègues a suivi un cursus en STAPS. Quelques-un-e-s sont issu-e-s d'autres disciplines universitaires, mais avec comme point d'ancrage des études menées sur le sport ou l'activité phy-



Michaël Attali, directeur du laboratoire Violences, innovations, politiques, socialisations et sports (VIPS²).



Emma Guillet, directrice du Laboratoire sur les vulnérabilités et l'innovation dans le sport (L-VIS), Université Claude Bernard Lyon 1.

sique. C'est ainsi que le VIPS² est un laboratoire de SHS étudiant le phénomène sportif dans une diversité de contextes. Il réunit des sociologues, des historiens, des psychologues sociaux, des juristes, des spécialistes en sciences de l'intervention et en gestion. Il reste que nous restons attachés à privilégier les programmes de recherche pluridisciplinaires afin de cerner la diversité des composantes des phénomènes étudiés.

Notre laboratoire est composé de cinquante-cinq personnes dont vingt-trois doctorant·e·s. Les collègues relèvent de statuts universitaires. L'Université Rennes 2 et l'ENS Rennes accueillent les membres du laboratoire, la première étant notre tutelle principale.

A. R : Vos doctorant·e·s sont-ils-elles tous et toutes financé·e·s ?

E. G : 70 % de nos doctorant·e·s sont financé·e·s *via* des allocations doctorales, des bourses CIFRE, des bourses étrangères.

M. A : Notre laboratoire accueille des doctorant·e·s avec enthousiasme. C'est la vocation d'un laboratoire de former les chercheur·e·s de demain et nous y sommes très attachés. Nous sommes très actifs en matière de financements des parcours doctoraux conduisant à avoir plusieurs doctorant·e·s en CIFRE, en contrat doctoral ministériel, régional mais aussi lauréat de contrats réservés aux normalien·e·s (CDSN). Les collègues déploient des efforts incomensurables pour les obtenir mais le contexte général fait que certain·e·s ne sont pas financé·e·s (environ 30 %). Au sein du laboratoire nous avons mis en place des mécanismes de financement afin de toutes et tous les soutenir pour participer à des colloques, se déplacer sur les terrains de recherche ou à publier dans des supports internationaux.

A. R : Quels sont les axes de recherche que vous privilégiez ?

Travailler sur le sport : une difficulté ou un atout ?

Longtemps, le sport a été considéré comme un objet de recherche périphérique, voire sans intérêt par certaines disciplines. Les premiers travaux de recherche qui se sont développés au cours des années 1980 ont contribué à faire la preuve que le sport ne pouvait être considéré comme un aimable amusement observé avec une certaine distance. Depuis, une communauté scientifique s'est structurée, d'abord autour des sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS), puis désormais constituée par des chercheurs et chercheuses issu·e·s d'une diversité de disciplines. Étudier le sport, les enjeux qui le traversent, les cristallisations sociales, culturelles ou politiques qu'il revêt, est aujourd'hui apprécié en raison des résultats produits conduisant à de nombreuses collaborations. Des revues, reconnues dans le champ académique qui, jusqu'à récemment, rejetaient des articles faisant du sport l'objet de la recherche, s'y intéressent et vont même jusqu'à publier des numéros spéciaux.

L'étudier n'est donc plus un obstacle. Il reste qu'il est parfois difficile d'obtenir des financements pour des programmes de recherche ambitieux qui dépassent le seul accompagnement de la performance. La baisse drastique des financements publics affecte tous les domaines de recherche et le sport n'y fait pas exception. Mais, parce que le sport reste avant tout appréhendé sous l'angle de la compétition, il n'est pas toujours facile de convaincre qu'il peut être intéressant de soutenir des projets de recherche qui étudient le rôle socialisateur des associations sportives ou l'effet des stéréotypes sur les modes d'engagement.

M. A : Le projet scientifique est organisé autour d'une trame transversale. Elle porte sur la place occupée par les activités physiques et sportives et artistiques (APSA) dans les sociétés contemporaines et les effets qu'elles peuvent avoir sur les modes de vie, de pensée ou d'organisation ainsi que sur les raisons pour lesquelles les individus s'en saisissent (à des fins de santé, de divertissement, de compétition, etc.) ou s'en détournent. Qu'elles soient structurées autour de dispositifs d'éducation, d'accompagnement, d'événements de différente ampleur, d'aménagement des territoires ou qu'elles participent à des programmes plus généraux (sociaux, de santé, etc.), les APSA sont souvent considérées comme ayant des effets positifs. L'équipe du VIPS² met à l'épreuve cette croyance communément partagée. Elle vise ainsi à en faire une analyse scientifique afin de mieux comprendre les situations dans lesquelles les APSA peuvent avoir des effets, les publics susceptibles d'être concernés mais également les contextes dans

lesquels les effets sont inexistant, imprévus ou dévoyés par rapport aux objectifs initiaux.

A partir de cette trame, deux axes sont privilégiés. Le premier privilégie l'étude des socialisations par les APSA dans plusieurs contextes. Nous sommes particulièrement attentifs aux dispositifs de socialisations organisés dans une diversité de domaines. Ce premier axe se décline par l'intermédiaire d'une attention marquée à tout ce qui relève de l'éducation, qu'elle s'organise à l'école, dans le secteur associatif, dans les organisations non gouvernementales, les prisons, les prestataires d'activités physiques adaptées et, plus généralement, dans l'ensemble des secteurs qui en font un levier de prise en charge significatif. Nous envisageons, dans ce cadre, de mettre en évidence les mécanismes éducatifs qui participent à la socialisation par le sport. Éduquer consiste non seulement à transmettre un patrimoine culturel, mais aussi à prodiguer un certain nombre de valeurs partici-

pant à la construction des identités. Cet axe se décline également en s'attachant à prendre en compte les individus pour saisir et expliquer l'influence des systèmes de croyances et de valeurs à l'œuvre au sein des cultures sportives au détriment, parfois, de certaines catégories de la population (minorités, femmes, enfants, etc.). Cette approche renseigne sur la nature et les effets de ces cultures, sur leur position, leur évolution et leurs échanges dans/avec l'environnement. Mais elle induit une déconstruction – parmi d'autres pré-supposés durables et influents dans le champ sportif – de l'idéal essentialiste du sport. Cette perspective suppose d'étudier les logiques d'exclusion, de disqualification, de stigmatisations et/ou de désaffiliation dans, par ou à travers les pratiques sportives.

Le deuxième axe porte sur les politiques publiques et les innovations. Ceci implique d'identifier les lieux du pouvoir qui se déploient tout autant que les contre-pouvoirs, souvent soutenus par des minorités. La charge politique des pratiques sportives est donc analysée non plus seulement sous l'angle de la gouvernance, mais également dans les formes qu'elles prennent, eu égard aux modes d'engagement corporel, aux interactions avec autrui et avec l'environnement, et aux quêtes de sensations corporelles visées et produites. Les innovations sont appréhendées afin de saisir le changement social. Elles s'inscrivent dans un temps long qu'il est nécessaire d'interroger afin d'en saisir les particularismes comme les continuités. L'étude des innovations sportives consiste principalement à saisir comment, dans un contexte d'accélération technique, sociale, culturelle et temporelle, les activités se renouvellent et transforment, par là-même, leur environnement social. Les programmes de recherche étudient les manières dont les innovations sportives (création de sports, nouvelles techniques ou technologies, évolution des réglementations, etc.) deviennent des réalités sociales, la

façon dont ces innovations s'adaptent ou non aux contraintes de leur environnement afin d'exister, mais aussi les controverses que ces transformations génèrent et la manière dont elles se déploient.

E. G : La pluridisciplinarité est mise au service de deux thèmes fédérateurs : les vulnérabilités et l'innovation en lien avec les activités physiques et sportives. Les travaux menés sur le thème de la vulnérabilité consistent à questionner le rôle des activités physiques et sportives dans le renforcement – ou, au contraire, la réduction – de la vulnérabilité et des atteintes à la santé. À travers nos travaux sur les processus d'innovation sportive, nous entendons prendre nos distances vis-à-vis du projet consistant à décrire, de manière générique, des phases classiques et idéalisées d'innovation ; l'objectif étant de souligner les turbulences, les trajectoires inabouties, les tâtonnements, les longues phases de gestation et de retours en arrière qui sont souvent occultés dans la littérature académique.

A. R : Quelles sont les sources de financement ?

E. G : Le laboratoire est financé à 80 % par des sources financières autres que la dotation de l'université. En effet, sur un budget moyen de 350 k€ par an, la dotation universitaire représente 10 % de nos ressources. Les sources de financement proviennent à la fois des secteurs public (ANR, région Auvergne-Rhône-Alpes, AURA...), associatif (fédérations sportives, association d'usagers...) et privé (KORIAN, le réseau de salles d'escalade CLIMB UP).

M. A : Notre première source de financement provient des contrats de recherche que nous obtenons auprès des opérateurs publics et privés. Sans eux, le laboratoire ne pourrait pas fonctionner. En effet, la dotation récurrente représente une part réduite de notre budget. Ce déséquilibre conduit à multiplier les

dépôts de projets, pas toujours fructueux, amenant à épuiser les collègues qui doivent à la fois assurer leur enseignement, remplir des tâches administratives pour lesquelles ils et elles ne sont pas toujours formé-e-s, mener leur recherche et trouver de l'argent pour les réaliser. Cette démultiplication accroît la charge mentale des enseignant-e-s-chercheur-e-s, ce qui n'est pas en accord avec le besoin de sérénité que demande la recherche. Je suis particulièrement attentif à cette situation tout en étant tiraillé par la nécessité de maintenir des financements permettant de subvenir à nos besoins.

A. R : Pouvez-vous donner quelques exemples de recherche qui vous semblent particulièrement significatives dans votre laboratoire et les faits marquants ?

M. A : Plusieurs programmes de recherche sont actuellement en cours. D'autres sont en phase d'émergence pouvant amener à développer des programmes dans les prochaines années. Nous avons constitué, il y a deux ans, une équipe autour de l'analyse des retombées sociales des grands événements sportifs (ce que l'on nomme communément l'héritage) qui prend une résonance particulière avec l'organisation des JO en 2024. Une thèse financée par la région Bretagne sur le sujet avec une approche historique est en cours. Les attentes sur le sujet sont fortes et les demandes d'expertise se multiplient.

Nous menons également une étude pluridisciplinaire sur les effets éducatifs du challenge national Michelet organisé par la Protection judiciaire de la jeunesse qui s'adresse à des mineurs. L'enjeu est de saisir les retombées potentielles et d'en comprendre les mécanismes. Nous avons, à ce titre, un partenariat avec le ministère de la Justice.

Nous avons également plusieurs contrats de recherche avec des clubs sportifs, dont l'un vise à analyser la

trajectoire historique du Racing Club de France, créé en 1882, tant au niveau de l'utilisation du sport à diverses fins, de son rôle dans la constitution de réseaux ou de la structuration territoriale par les espaces.

Dernier exemple, plusieurs études sont actuellement menées sur l'analyse des moyens de prise en charge de l'obésité. Inscrit dans une perspective psycho-sociale et complémentaire aux données issues des sciences de la vie, l'objectif est de comprendre les bénéfices physiques et psycho-sociaux de l'activité physique dans le cadre de suivi chez des patients obèses.

E. G : Parmi les faits scientifiques marquants de cette année 2023, il y a la parution d'ouvrages collectifs – *Les pratiques physiques et sportives en France*¹, *Quelle égalité pour l'école*² –, des contributions à l'ouvrage collectif *Le sport, un objet social*³, la publication d'une étude interdisciplinaire autour de la

¹ Publié par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP).

² Loïc Szerdahelyi (dir.), *Quelle égalité pour l'école ?*, Paris, L'Harmattan, coll. « Savoir et formation », 2022, 210 p., préface Réjane Sénac.
<https://journals.openedition.org/lectures/60426>

³ L'intégralité du texte est en ligne sur Open Edition :
<https://books.openedition.org/allianceathena/1950>

profession de cordistes (TIPS) ainsi que du rapport pour le ministère en charge des sports *Pour la féminisation du sport français. Bilan et perspectives sur l'évolution des licenciées et la situation des femmes dans le mouvement sportif*⁴.

A. R : Quel rayonnement ? Quels partenariats ?

E. G : Le laboratoire L-VIS s'inscrit dans une dynamique partenariale grandissante, soit auprès d'acteurs du monde sportif comme les fédérations sportives (boxe, aviron, randonnée, football), des fondations et entreprises (Fondation de France ; l'Institut pour la recherche en santé publique, IRESP, FIRA, DILRAH, KORIAN, ANS) et les instances de recherche régionales, nationales et européennes (ANR, région AURA). De plus, différents événements scientifiques sont portés par notre laboratoire qui participent également à notre rayonnement scientifique : organisation du colloque international de la société de sociologie du sport (3SLF), de journées d'études autour de la santé, l'activité physique et le sport avec PROGEDO⁵ ; les pratiques du yoga ; le genre et le sexe de la

⁴ <https://univ-lyon1.hal.science/LVIS/halshs-04072725v1>

⁵ <https://progedo.hypotheses.org/5616>

performance sportive ; la *Global Rugby Leadership Conference* ; le séminaire de la Maison des sciences de l'homme (MSH) autour de la co-construction de la recherche avec les usagers de la cancérologie.

M. A : Nous avons des partenaires scientifiques sur plusieurs continents. Nous en avons aussi développés avec plusieurs institutions telles que des fédérations sportives nationales et internationales, le ministère des Sports ou l'UNESCO. Nous sommes très sollicités pour mener des expertises ou contribuer à l'accompagnement de la décision politique. Cela témoigne d'une reconnaissance certaine. Toutefois, ces sollicitations relèvent la plupart du temps de demandes sur la base de travaux déjà réalisés. Il est plus rare que ces institutions s'engagent sur des durées conséquentes pour soutenir des recherches émergentes. C'est pourtant indispensable si on veut réaliser la production de connaissances robustes. Les laboratoires devraient aujourd'hui être considérés comme des structures créant de l'expertise permettant une plus-value dans les actions menées, davantage que les cabinets d'études ou de conseil souvent privilégiés avec des coûts pourtant beaucoup plus élevés.

Le GDR Sport et activité physique

En 2018, dans le contexte des Jeux olympiques de Paris 2024 et de sa mission de service public, le CNRS a décidé de créer un GDR autour du sport et de l'activité physique, thématique qui n'avait pas encore de reconnaissance spécifique au sein du principal organisme de recherche français.

Vincent Nougier.
Directeur du GDR Sport et activité physique.

Officiellement lancé en janvier 2019, le premier mandat du GDR arrive à son terme à la fin de cette année. Il sera reconduit pour cinq ans (2024-2029). L'organisation des JO par la France a évidemment constitué une opportunité majeure pour que la thématique du sport et de l'activité physique vienne sur

le devant de la scène, comme problématique de recherche sérieuse et crédible, aux conséquences et impacts multiples.

La mission première du Plan prioritaire de recherche sur le sport de très haute performance, financé par l'État à hauteur de 20 M€, et dont le CNRS a la responsabilité de la coordination scientifique, est de financer des recherches dans le domaine de la performance sportive – dont les



Vincent Nougier.

Les groupements de recherche (GDR) du CNRS sont des structures de mise en réseau qui visent à fédérer et animer une communauté scientifique sur une thématique donnée.

résultats seront exploités par les athlètes dans les compétitions internationales. Mais il s'agit également de recherches sur le sport santé tout au long de la vie, sur les politiques publiques et d'aménagement du territoire et des espaces de pratique, sur les liens avec le développement durable et les impacts sur l'environnement dans le contexte des changements climatiques, etc.

La recherche sur le sport et l'activité physique étant par nature très pluridisciplinaire, ce GDR est rattaché à la Mission pour les initiatives transverses et à l'interdisciplinarité (MITI) du CNRS. S'appuyant sur un directeur, son adjoint et un conseil scientifique pluridisciplinaire de huit chercheuses et chercheurs, il fédère plus de 1 300 chercheurs et 150 laboratoires issus de tous horizons scientifiques. Il est actuellement structuré autour de quatre grandes thématiques : facteurs humains de la performance, modélisation-matériaux et instrumentation, sport-activité physique-santé-bien-être et, enfin, enjeux sociétaux. Des thématiques transversales sur les problématiques du handicap, des questions de genre, ou du sport à tous les âges de la vie complètent la structuration du dispositif, même si ces thématiques ne sont pas exclusives.

Ce dispositif, par essence évolutif et mis à la disposition des chercheurs, a vocation à faire se rencontrer des communautés scientifiques qui souvent cohabitent sans réellement se connaître, à anticiper, impulser et structurer de nouveaux axes de recherche dans le domaine du sport et de l'activité physique, à valoriser

les activités de recherche auprès du grand public et des instances décisionnelles et, plus, généralement à animer la communauté en lien avec la société qui l'entoure.

Par exemple, au cours de la période 2019-2023, le CNRS a financé plus de vingt contrats doctoraux sur des sujets variés en lien avec le sport et l'activité physique. Le GDR a valorisé des travaux doctoraux et de jeunes chercheurs par des prix annuels. Il organise, chaque année, des journées scientifiques pluridisciplinaires sur des thématiques spécifiques, et des écoles d'été à destination des doctorants et post-doctorants. Il répond aux sollicitations de chercheurs, journalistes, ou toute personne intéressée par la thématique. La fête de la science 2023 autour du thème « sport et science » est un autre événement marquant auquel le GDR est largement associé.

Établir une liste exhaustive des thématiques et des sujets de recherche qui touchent au sport et à l'activité physique serait une gageure, tant les domaines concernés sont divers, larges et ouverts. On peut néanmoins citer quelques axes de recherche qui mobilisent plus particulièrement la communauté scientifique aujourd'hui et constituent des thématiques les plus novatrices ou sensibles du moment.

Evidemment, les outils de l'intelligence artificielle et leurs applications au domaine du sport constituent un enjeu majeur du moment, que ce soit pour développer des systèmes d'analyse vidéo du mouvement ou de matchs, pour imaginer des dispositifs de réalité virtuelle permettant d'améliorer l'entraînement ou la rééducation du mouvement, pour traiter de grandes quantités de données hétérogènes quantitatives et qualitatives à des fins d'entraînement ou de prévention de la blessure, ou

pour modéliser des performances sportives par nature complexes et multifactorielles.

La santé des femmes et, plus généralement, les conditions d'accès et de pratique d'activités physiques et sportives, les modalités, contraintes et effets de ces pratiques chez la femme aux différents âges de la vie, leur spécificité en termes physiologiques, biomécaniques ou psychosociaux sont devenus un sujet d'actualité.

Il en est de même pour les questions éducatives en lien avec le développement d'une culture de la pratique d'activités physiques, de l'intégration par le sport, ou de la prévention des maladies chroniques dans une société de plus en plus sédentarisée.

Enfin, les problématiques d'aménagement du territoire et de développement durable en matière d'organisation et de sécurisation des sites de pratiques sportives, de mobilités urbaines, d'organisation de grands événements sportifs et de leur empreinte carbone, d'adaptations aux contraintes des changements climatiques constituent un défi des prochaines années.

La poursuite des activités du GDR au-delà des prochains JO est un premier élément positif. Il reste à la communauté qui le constitue de continuer à développer et à valoriser par des publications, brevets, projets participatifs, cas d'usage, etc., des travaux de recherche originaux et ambitieux tournés vers la société, partant de la recherche fondamentale jusqu'aux applications de terrain et positionnant la recherche française dans le domaine du sport et de l'activité physique parmi les acteurs majeurs sur la scène internationale.

Didactique de l'éducation physique et sportive : une discipline de recherche à consolider

Cette contribution présente les conditions d'émergence et de structuration de la didactique de l'éducation physique et sportive (EPS) en tant que discipline de recherche universitaire, ainsi que les difficultés qui en ont émaillé le développement. Elle pointe les apports de ce domaine scientifique pour l'enseignement et la formation en sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) et indique les synergies à (re)construire pour consolider sa place et sa fonction au sein du système d'enseignement.

Chantal Amade Escot

Professeure émérite, Université de Toulouse Jean Jaurès

La didactique de l'éducation physique et sportive (EPS) a émergé et s'est structurée comme discipline de recherche au début des années 1980 à l'Institut national de la recherche pédagogique (INRP¹). Le passage de l'EPS au ministère de l'Éducation nationale (MEN) et la politique scientifique impulsée dans la foulée du rapport Carraz précisant l'apport des didactiques pour l'enseignement² se concrétisent par la mise en place d'un département de recherche en didactique de l'EPS à l'INRP. Jacqueline Marsenach et Robert Mérand en ont assuré la direction scientifique et ont

impulsé les toutes premières recherches du domaine. Ils étaient par ailleurs des militants pédagogiques engagés au sein du Conseil pédagogique et scientifique de la Fédération sportive et gymnique du travail (CPS-FSGT), creuset d'une réflexion politique sur les conditions d'appropriation de la culture sportive par les enfants des milieux populaires. Ces deux points sont cruciaux pour saisir l'émergence et la structuration de cette discipline de recherche universitaire autour des questions d'émancipation, d'égalité de réussite scolaire et d'accès à la culture corporelle, sportive et artistique.

L'idée que les savoirs (à enseigner et à apprendre) dans les différentes institutions de transmission de la culture contraignent les pratiques et les acteurs est au fondement du développement des recherches

en didactique(s)³. Comprendre et expliquer ces phénomènes et par là-même rendre compte du fonctionnement des systèmes didactiques constitue l'objet d'étude du domaine. Pour ce qui concerne l'EPS, les résultats des recherches menées à l'INRP au sein de ce département entre 1982 et 2001⁴ ont permis de rendre compte des contraintes qui pèsent sur les pratiques enseignantes, notamment au collège⁵, et de proposer des pistes de rénovation des contenus d'enseignement *via* des ingé-

³ Je ne débats pas ici de la question du singulier ou du pluriel du substantif « didactique », je renvoie le lecteur au dossier de la revue *Éducation et Didactique* (2014) intitulé « Didactiques et/ou Didactique. D'une question polémique à la construction d'un espace de problématisation scientifique ».

⁴ Date de sa suppression lors de la délocalisation de l'INRP à Lyon avant de devenir, en 2011, l'Institut français de l'éducation.

⁵ Jacqueline Marsenach et Robert Mérand, 1987. *L'évaluation formative en EPS dans les collèges*. Rapport scientifique. Paris, INRP.

¹ Situé durant de nombreuses années à Paris, rue d'Ulm, l'INRP s'installe en février 2005 à Lyon sur le campus de l'École normale supérieure LSH.

² Gérard Vergnaud, 1983. Contenus des enseignements et didactique des disciplines. In Roland Carraz (Ed.) *Recherches en éducation et socialisation de l'enfant*, p. 83-154. Paris : Documentation française.

nieries didactiques étayées à des recherches collaboratives menées dans les classes. Ces travaux ont permis de lever certains verrous et ont irrigué les pratiques d'enseignement et de formation initiale et continue. Ils ont ouvert des pistes de recherche toujours vivaces, quoiqu'aujourd'hui en danger institutionnel en raison du pilotage néolibéral de la recherche depuis une vingtaine d'années, de la transformation des instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) en écoles professionnelles sous le contrôle des rectorats⁶, ainsi que des modifications des concours de recrutement au sein desquels la question des savoirs à enseigner en EPS et leur transposition est devenue secondaire. J'y reviendrai.

Il est important de rappeler que la réflexion didactique critique sur les contenus de l'enseignement de l'EPS ne naît pas avec la création du département de didactique de cette discipline scolaire à l'INRP en 1982. Si les didactiques des disciplines émergent initialement sous la forme de « *méthodologies pour l'enseignement* » dans le cadre des Écoles normales⁷, c'est au sein des mouvements pédagogiques des années 1970 qu'apparaissent les remises en question de ces méthodologies. Les échecs des réformes curriculaires de l'époque et les inégalités scolaires déjà croissantes dans le système éducatif sont à l'origine d'une réflexion politique et épistémologique sur la nécessaire mise en discussion des orientations des programmes

⁶ La suppression du U (universitaire) lors de la transformation des IUFM en ESPE puis INSPE est à ce sujet éloquent. Le pilotage des recherches commanditées par les rectorats dans le cadre des injonctions ministérielles sur ce qui mérite (ou non) d'être investigué sur l'enseignement l'est tout autant !

⁷ Bernard Schneuwly, 2011. « Subject didactics - An academic field related to the teacher profession and teacher education. » In B. Hudson and M.A. Meyer (Eds.) *Beyond fragmentation: Didactics, learning and teaching in Europe* (p. 275-286). Barbara Budrich Publishers.

Il convient ici d'insister sur le fait que les problématiques scientifiques en didactique se distinguent des problématiques institutionnelles et professionnelles, même si ces différentes perspectives peuvent dialoguer et bénéficier d'interactions réciproques. Ceci suppose toutefois l'existence de rapports non instrumentalisés entre les diverses institutions que sont l'Université, l'École et les instances décisionnelles (ministère de l'Éducation nationale, Inspection générale) ainsi que des moyens en personnel de recherche et en financement comme cela a pu temporairement exister à la création du département de didactique de l'EPS à l'INRP. En effet, et comme pour beaucoup de domaines scientifiques, la ligne de crête entre production de connaissances (ici sur le système didactique de l'EPS) et réponses immédiates aux demandes des décideurs (ici le MEN et l'Inspection générale d'EPS) reste un enjeu débat épistémologique toujours vif.

et des savoirs qu'ils valorisent. En ce sens, les travaux du CPS-FSGT coordonnés par Robert Mérand et Jacqueline Marsenach sur le sport de l'enfant⁸ peuvent être considérés comme les prémisses de l'approche didactique qui irrigua une partie des contenus de formation en sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) à leur création.

Pour résumer, on peut dire que le contexte d'innovations, de soutien à la recherche en éducation, de transformation de la formation initiale et continue des enseignant-e-s qui caractérisa les années 1980 et 1990 a rendu possible l'émergence d'un abord scientifique des questions didactiques en EPS, c'est-à-dire assumant « *une responsabilité sur les contenus d'enseignement*⁹ ». Ce contexte a aussi permis la constitution progressive d'une communauté scientifique au carrefour des deux sections du Conseil national des universités (CNU) que sont la 74^{ème} (STAPS) et de la 70^{ème} (Sciences de l'éducation et de la formation).

⁸ Paul Goirand et al., 2005. *Les stages Maurice Baquet : 1965-1975. Genèse du sport de l'enfant*. L'harmattan : Espaces et temps du sport.

⁹ Jean-Louis Martinand, 1987. Quelques remarques sur les didactiques des disciplines. *Les sciences de l'éducation pour l'ère nouvelle*, 2, 23-29.

Le développement des recherches didactiques s'est ainsi structuré autour de problématiques de professionnalisation du corps enseignant, et selon des modèles de scientificité semblables à ceux qui, en Europe, ont présidé à l'apparition des recherches sur l'enseignement des disciplines scolaires. Le risque aujourd'hui, dans les INSPE, est que la dimension didactique de la professionnalité enseignante s'affaiblisse au profit d'approches de recherche centrées sur l'identité enseignante ou le bien-être des élèves (pour ne citer que deux thèmes souvent réitérés par les discours officiels).

Dans ce cadre, l'EPS se voit réduite à être une discipline de service au détriment des savoirs spécifiques permettant à tous les élèves d'accéder à une culture sportive et corporelle émancipatrice. D'autant que les injonctions ministérielles de la dernière décennie, tout comme l'accent mis sur une vision néolibérale des compétences dans les curriculums, relèvent d'orientations qui ne favorisent plus le recrutement de didacticiennes et de didacticiens. Comme si la transposition des savoirs et la gestion des rapports à l'étude des élèves – en EPS comme ailleurs – ne constituait plus le cœur du métier ensei-

gnant. Si cette tendance perdure, la didactique en tant que discipline de recherche, mais aussi en tant que discipline de formation, pourrait bien s'effacer...

UNE DIDACTIQUE PLURIELLE

Un des principaux résultats des travaux menés à l'INRP fut de mettre en évidence les modalités d'élaboration conjointe au fil des interactions professeur-élèves des contenus d'enseignement de l'EPS. Il en ressort que l'étude des savoirs par les élèves en classe relève toujours d'une (re) construction singulière guidée par les régulations du professeur et ne se résume pas à un simple transfert de savoir-faire. C'est donc moins le texte des programmes ou les prescriptions curriculaires qui fondent l'efficacité du système didactique, que la capacité des enseignant-e-s à interpréter l'activité adaptative des élèves dans les situations d'apprentissage. En ce sens, l'apport des didactiques est de mettre les contenus des programmes disciplinaires sous surveillance, voire de les remettre en cause à partir de prototypes didactiques construits avec les enseignants lors d'expérimentations en classe¹⁰. Dans cette perspective, la mise à l'épreuve d'ingénieries didactiques fut le focus des années 1990. Depuis, le front de la recherche a considérablement évolué.

La didactique de l'EPS est aujourd'hui plurielle ! L'étude des pratiques didactiques des enseignants débutants ou confirmés et les pratiques d'apprentissage des élèves concentrent l'attention

des chercheurs. Comme évoqué plus haut, les réformes curriculaires récentes, en mettant l'accent sur des compétences générales et transversales, ont brouillé les cartes de la référence laissant aux enseignants et enseignantes d'EPS le soin de régler en contexte les controverses historiques entre courants pédagogiques quant aux contenus de cette discipline.

Or, les recherches sur la transposition didactique ont mis en évidence certaines apories de ces réformes et souligné la nécessité d'approfondir les analyses épistémologiques relatives aux savoirs à enseigner et à la manière de les mettre en scène. D'autant que les réquisits de certaines démarches d'enseignement préconisées par l'institution scolaire (à titre d'exemples : l'approche par compétence, l'apprentissage socio-constructiviste, les injonctions à la pédagogie différenciée, à l'individualisation de l'enseignement, à la prise en compte d'enjeux éducatifs toujours plus vastes, le renforcement des évaluations, etc..) ont pour conséquence un accroissement des échecs des élèves, notamment dans les zones d'éducation prioritaire, comme l'ont montré de récentes recherches didactiques qui partagent ces constats avec les recherches d'orientation sociologique, notamment celles menées par l'équipe ESCOL (Éducation et scolarisation) à l'Université Paris 8¹¹.

Depuis quarante ans, trois grands axes thématiques se dégagent des recherches en didactique de l'EPS et des pratiques physique, sportive et artistique (PPSA) : la caractérisation des savoirs mis à l'étude à partir d'analyses his-

toriques, épistémologiques et technologiques permettant de concevoir des situations d'apprentissage plus efficaces ; l'étude des interactions professeur-élèves pour identifier les incertitudes pesant sur la reconstruction des savoirs par ces derniers ; l'évolution des rapport(s) au(x) savoir(s) enseigné(s) des professeurs et des élèves, et plus récemment leurs épistémologies pratiques. Chacun de ces axes pouvant être articulé à des problématiques de recherche sur la professionnalisation enseignante. Les cadres théoriques se sont aussi diversifiés : action didactique conjointe ; apprentissage par problématisation ; didactique clinique ; didactique comparée ; didactique curriculaire, didactique professionnelle ; approche technologique en didactique ; socio-didactique.

De nouvelles questions liées à la construction des inégalités scolaires ou de genre sont devenues, dans la dernière décennie, des objets majeurs pour la didactique de l'EPS. Enfin, les investigations relatives aux conditions de partage et de diffusion de la culture corporelle et sportive se sont élargies à d'autres institutions didactiques comme les associations, les centres d'entraînement sportif, ou encore les conservatoires de danse dans un mouvement comparatiste assumé.

Pour conclure, la pluralité des recherches en didactique de l'EPS et des PPSA accrédite l'idée que les savoirs enseignés et appris, focale de l'abord didactique, résultent de compromis entre positionnements épistémiques (impliquant différents registres de savoirs sur les pratiques sportives et artistiques) et dynamiques interactionnelles (rendant compte des processus de co-élaboration en contexte

¹⁰ Gérard Vergnaud, 1983. *Contenus des enseignements et didactique des disciplines*. In Roland Carraz (Ed.) *Recherches en éducation et socialisation de l'enfant*, p. 83-154. Paris : Documentation française.

¹¹ <https://circeft.fr/escol/>

des rapports à ces savoirs). Les résultats produits questionnent de manière critique les choix curriculaires des décideurs et proposent des pistes de transformation des pratiques sans pour autant trouver un écho ou même une attention des sphères officielles actuelles.

DIFFICULTÉS, LIGNES DE TENSIONS ET PERSPECTIVES

On l'aura compris, les réflexions, le questionnement critique adressés par les chercheurs et chercheuses en didactique au système éducatif, ainsi que les résultats de leurs travaux semblent mésestimés alors même qu'ils bénéficient d'un intérêt à l'international¹². Quelles en sont les raisons ? Il s'agit ici de brièvement pointer les difficultés rencontrées dans le processus de structuration de la recherche, celles qui perdurent encore aujourd'hui et qui pourraient être dépassées.

Parmi les difficultés historiquement rencontrées, citons celle des rapports compliqués – voire des antagonismes historiques – entre les domaines scientifiques naissants de la didactique de l'EPS et de la technologie des PPSA avec la 74^{ème} section du CNU. Ces tensions se sont traduites par le choix malhousien de la section de ne qualifier, dans les années 1990, que très peu de maîtres et maîtresses de conférence (MCF) ayant soutenu des thèses de didactique de l'EPS au nom du faible nombre de leurs publications dans les revues

anglo-saxonnes¹³. A quoi s'est ajouté le quasi refus de qualification au niveau professoral concomitant d'une mise en concurrence des domaines de recherches sur l'enseignement que sont la didactique et l'action située.

En 2008, de nouvelles tensions apparaissent avec la mise en place de la réforme des masters de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) du gouvernement Sarkozy, qui a eu pour effet une partition opposant une « *préparation académique* » du concours pour obtenir le certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (CAPEPS) et une « *formation professionnelle* » laissée aux IUFM lors des stages de deuxième année de master. Elle accrédite l'idée que la didactique relèverait uniquement d'une « *méthodologie de l'enseignement* ». L'affaiblissement progressive des horaires de formation des professeurs d'écoles en EPS, tout comme les modifications des concours marquées par une minoration des compétences didactiques attendues des futur·e·s enseignant·e·s, confortent cette analyse.

Elle conforte un registre d'opposition théorie-pratique obsolète déconnecté des avancées de la recherche didactique, considérée « *entre méprise et mépris* » selon l'expression d'Yves Chevallard*. L'auteur dénonçait la place accordée à la recherche en didactique des mathématiques dans la formation à cet enseignement et posait ironiquement la question de savoir s'il serait pensable aujourd'hui d'envisager ainsi le rapport entre sciences médicales et formation des médecins ?

* Yves Chevallard, 2004. La place des mathématiques vivantes dans l'éducation scolaire : transposition didactique des mathématiques et nouvelle épistémologie scolaire.
<https://miniurl.be/r-4uzj>

A cela s'ajoute, depuis deux décennies, l'exacerbation d'une logique managériale et très hiérarchisée du personnel enseignant *via* différentes strates de contrôle : depuis le ministère en charge de l'éducation nationale, l'inspection générale d'EPS et jusqu'au niveau pédagogique dans l'établissement. En laissant de moins en moins d'espace d'autonomie au travail enseignant, en imposant des contraintes de plus en plus organisationnelles dans lesquelles les savoirs à enseigner ne sont ni discutables, ni objet d'innovation, ni finalement au cœur du métier de professeur, se trouve renforcée une conception applicationniste du métier au détriment même de ce qui fonde son efficacité.

C'est pourquoi reconquérir un espace de réflexion commun entre professionnels de la recherche didactique, professionnels de l'enseignement, et inspections pédagogiques devient urgent si l'on veut maintenir un regard critique et constructif sur ce qu'il y a à enseigner et à apprendre en EPS. Il s'agit de remettre au centre du système d'enseignement les questions relatives à la transposition des savoirs *via* des coopérations de recherche respectueuses à la fois de l'ingéniosité pratique des professeurs et des connaissances scientifiques du domaine. C'est dire la nécessité de (re) construire non seulement les synergies scientifiques mais aussi d'en revendiquer les moyens à la hauteur des ambitions d'un système public d'éducation digne de ce nom en termes d'égalité, d'émancipation et d'accès de toutes et tous à la culture.

¹² Comme en témoignent les nombreuses publications du champ dans les revues non francophones indexées : *European Educational Research Journal*, *European Physical Education Review*, *Interchange: A Quarterly Review of Education*, *Journal of Teaching in Physical Education*, *Physical Education and Sport Pedagogy*, *Quest*, *Sport, Education and Society*.

¹³ Cet argument me semble faible ! Toute proportion gardée, je considère que ce refus de qualification relève de choix idéologiques et épistémologiques assez comparables à ceux opérés par la section « Sciences Économiques » du CNU vis-à-vis de la recherche non « *mainstream* » du domaine.

Ultra-trail : l'ultra endurance et le business

L'ultra-trail est une pratique sportive en développement permanent, mais qui pose des questions sans cesse plus aiguës sur le business qui y est attaché et les impacts écologiques qu'il induit.

Claude Mirodatos

Membre du BN du SNCS-FSU

Un ultra-trail est une compétition sportive de trail, ou course nature, sur une distance d'ultrafond, c'est-à-dire une course à pied en milieu naturel (forêt, plaine, montagne) sur très longue distance, sur un parcours généralement balisé. Selon les définitions des organisateurs et spécialistes, cette distance « ultra » est supérieure à quatre-vingts kilomètres¹.

A l'origine, nos lointains ancêtres chasseurs, cueilleurs et autres coureurs de steppes... Puis vinrent les mythiques grecs Euclès courant la distance de Marathon à Athènes (environ 40 km) jusqu'à la mort, puis Phillipides courant lui d'Athènes à Sparte (environ 240 km), et qui peut donc être considéré comme l'ancêtre de l'ultra-trail.

A notre époque, les premiers ultra-trails furent américains avec la *Western state 100 mile* (soit environ 161 km), créée en 1977 en Californie. En Europe, le développement et l'engouement considérable pour la pratique de ce sport d'ultra endurance naît de la course en montagne de longue distance et trouve sa référence majeure dans la course phare autour du mont Blanc, l'ultra tour du Mont-Blanc ou UTMB® (désormais label commercial²). Cette belle épreuve de 170 km, à réaliser en moins de quarante-six heures, a

été créée en 2003, avec sept cents coureurs au départ³. En une vingtaine d'années, son statut a totalement changé pour évoluer vers une entreprise commerciale, génératrice de profits considérables et de standardisation outrancière de la course à pied en montagne. La photo de départ de l'UTMB 2023 démontre à elle seule son incroyable engouement actuel.

La pratique sportive de course à pied en longue distance se décline également sur des profils moins ardues, comme le trail « Ultramarin » (tour complet du golfe du Morbihan en 170 km) et autres parcours moins exigeants en dénivelé

et en temps de course. Son internationalisation s'est développée avec des courses extrêmes mythiques, comme la traversée de l'Île de la Réunion, surnommée la « Diagonale des Fous » (165 km et 10 000 mètres de dénivelé).

Si toutes ces courses tentent, avec un certain succès, de promouvoir des images positives de sportifs en quête de valeurs écologiques et solidaires, elles sont toutes désormais investies par les règles de la marchandisation et du profit à outrance. Y contribuent la poussée de recherches en innovations techniques relatives à l'équipement, en alimentation spécialisée ou encore en marketing.



Départ de l'UTMB 2023.

Source : <https://montblanc.utmb.world/fr/races/UTMB>

¹ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Ultra-trail>

² ©2023 UTMB® all rights reserved. Ultra-Trail® and UTMB® are registered trademarks.

³ <https://live.utmb.world/fr>

DES BELLES IMAGES À LA RÉALITÉ COMMERCIALE DE L'ULTRA-TRAIL

Examinons comment se construit un monopole qui impose ses standards, coût au kilomètre, règles de participation, nécessité de « consommer » des épreuves non forcément désirées pour accéder aux épreuves « reines » comme les courses citées précédemment, références des ultra-trails de montagne.

La stratégie marketing de la société UTMB® s'illustre dans la présentation des courses de 2024 : « *Le circuit UTMB World Series s'agrandit ! A ce jour, ce ne sont pas moins de trente-huit événements UTMB World Series prévus pour l'année 2024. Autant d'événements qui permettent aux coureurs de vivre une expérience UTMB à proximité de chez eux, ainsi que de collecter des "Running Stones", diverses courses internationales de type "UTMB World Series Finals 2024"* » etc. Ces *Running Stones*, qui permettent la quantification des expériences passées en course à pied, relèvent d'un système complexe « méritocratique », rendu chaque année plus sophistiqué. Ainsi, l'accès à la course autour du mont Blanc est désormais basé sur le nombre des autres courses réalisées (ce qui correspond à des dépenses induites par les inscriptions passées non négligeables) ouvrant sur un tirage au sort.

Un premier critère d'analyse du processus de commercialisation de l'ultra trail est celui de l'évolution dans le temps des coûts d'inscription. Alors que le ticket d'entrée d'une course type ultra-trail en 1999 s'élevait de 20 à 30 € (convertisseur francs-euros INSEE), une course comparable dans la gamme UTMB – la TDS (Trace des Ducs de Savoie) – coûtait 240 € en 2022.

Soit dix fois plus en vingt ans ! Dans la pratique, certains candidats coureurs peuvent trouver dans leur sphère professionnelle des sources de financements, comme par exemple

Le premier ultra-trail scientifique au monde

Dans le cadre du projet portant sur l'ultra endurance et les conditions extrêmes – adaptations, performances et santé –, le premier ultra-trail scientifique au monde a été organisé par l'Université Caen-Normandie les 11 et 12 novembre 2021. Son objectif : faire avancer la recherche sur les performances des athlètes de l'extrême. Cinquante ultra-trailers ont couru 155 kilomètres (6 000 mètres de dénivelé) en s'arrêtant à chaque boucle de 26 kilomètres pour effectuer une batterie de tests, allant de la mesure de variables physiologiques à l'évaluation psychologique. Parmi les cibles scientifiques, il s'agissait par exemple de comprendre comment le corps d'un ultra-trailer s'adapte au fur et à mesure de l'effort. Le manque de sommeil, la glycémie ou la température corporelle furent parmi les nombreux paramètres mesurés. « *C'est quelque chose qui est complètement nouveau. Dans ce milieu-là, on a très peu de réponses par rapport à toutes les questions qui vont être posées et ça me fait très plaisir d'y participer* », explique l'un des participants à l'épreuve.

D'autres axes de recherches privilégiés lors de cette étude concernaient la compréhension des phénomènes de résistance, dans des conditions extrêmes et pour des organismes rompus à ce genre d'exercice. Des sportifs peu ou mal entraînés ne pourront jamais terminer un ultra-trail, qui généralement enregistre des taux d'abandon élevés, pouvant aller jusqu'à 40 % des partants. D'où la mise en pratique contre les tentations du dopage par des prélèvements aléatoires, effectués sur des concurrents très performants comme sur des « agonisants » proches de l'abandon.

l'aide des comités d'entreprise, pour moduler ces coûts d'inscription qui tendent à imposer une vraie discrimination basée sur ses revenus.

Un autre critère d'analyse est le décryptage des contenus des discours du marketing, toujours plus manipulateurs, autour de valeurs écologiques et humanistes, telles qu'authenticité ou solidarité.

RECHERCHE ET INNOVATION DANS L'ULTRA-TRAIL

Des villages commerciaux sont désormais installés pour plusieurs semaines au départ des grandes courses. Ainsi, à Chamonix, à l'occasion des courses autour du mont Blanc, une large part du centre-ville est occupé par une myriade de chalets et stands où s'exposent tous les ingrédients typiques de foires industrielles, pour présenter le résultat de recherches marchandisées sous forme d'innovations prêtes

à la consommation. Se construit ainsi l'idée que la performance sportive est indissociable du progrès technologique. C'est sans doute partiellement fondé, si l'on considère l'équipement minimaliste de l'ultra-trailleur, basé sur l'objectif vital de minimiser autant que faire se peut la charge totale à transporter pendant deux jours et deux nuits. Ainsi, l'allègement progressif des chaussures de course, tout en renforçant leur dynamique et en ajustant leur profil aux caractéristiques intrinsèques des coureurs, constitue des avancées non négligeables. Mais l'obsolescence programmée n'échappe pas aux lois du marché de l'ultra trail et le temps où des coureurs conservaient pendant plusieurs années leur unique paire de chaussures de course est bien révolu !

Un autre secteur de recherche sur la pratique de ce sport extrême concerne le domaine clé de la nutrition, domaine évidemment lié aux recommandations de ne pas céder aux tentations d'aides

alimentaires et/ou dopantes. Ainsi, une incitation sans bornes à consommer qui des gels alimentaires, qui des poudres à diluer dans ses réserves en eau (sous forme de multiples contenants adaptés aux possibilités des sacs à dos des coureurs). Or cette sollicitation pour une offre coûteuse en rapport qualité-prix proposée sur les sites de départ se heurte à un paradoxe surprenant : en course, aux arrêts (à 15-25 km d'intervalle), ce sont des aliments ordinaires comme des soupes très salées (pour combattre l'hypohydratation) et des combinaisons classiques fromage/charcuterie/pain qui sont proposés aux et appréciées par les ultra-traileurs. Gestion *a minima* des coûts induits pour les organisateurs ?

DURABILITÉ ET SOLIDARITÉ, VERTUS CARDINALES DE L'ULTRA-TRAIL?

Qu'en est-il de la valeur « durabilité » du phénomène de l'engouement pour l'ultra-trail ? Citons ainsi la critique formulée par le média de l'écologie *Reporterre*⁴ titrant, le 30 août 2023 « *L'Ultra-trail du Mont-Blanc (UTMB) asphyxie la vallée de Chamonix !* » « *Des tonnelles se dressent en centre-ville, des banderoles à l'effigie de marques de sport flottent dans la vallée et des maillots floqués "UTMB" habillent de nombreux badauds. Chamonix accueille la vingtième édition de l'Ultra-trail du Mont-Blanc jusqu'au 3 septembre (...). Un événement titanesque qui rassemble plus de 100 000 personnes dont environ 10 000 coureurs et 20 000 accompagnants.* » Et d'ajouter : « *En 2019, l'organisation de la course avait mandaté WWF pour réaliser un bilan carbone de la semaine. En prenant en compte uniquement les coureurs et leurs accompagnants, WWF a estimé que l'empreinte carbone s'élevait à 11 610 tonnes équivalent CO₂ pour l'édition 2019. Un chiffre catastrophique, principalement dû aux déplacements en avion et qui équivalent au bilan d'un Grand Prix de Formule 1* ».

⁴ <https://reporterre.net/>



Coureurs de l'UTMB sur les sentiers du Mont-Blanc.
Source : <https://montblanc.utmb.world/fr/races/UTMB>

On peut aussi s'interroger sur cet autre registre placé en exergue du site officiel de l'ultra-trail du Mont-Blanc : « *La solidarité au sein du Dacia UTMB Mont-Blanc* ». Le choix d'un nouveau nom de la course cette année, le « *Dacia UTMB Mont-Blanc* », dérive de son nouveau partenariat avec le constructeur automobile Dacia. Plus d'un traileur souligne la contradiction entre la célébration de la nature et de la durabilité et l'alliance à l'une des industries les plus polluantes de la planète.

FAIRE SOLIDAIRE ET COMMERCIAL

En préambule, le site officiel de l'UTMB déclare : « *Depuis 2003, nous avons toujours eu à cœur d'associer l'énergie de l'événement à son esprit de solidarité. Au pied du Mont-Blanc, nous sommes imprégnés de ce fameux esprit de cordée et animés par cette volonté d'aider chacun à remporter ses propres victoires. Deux dispositifs gérés par la commission solidarité des Amis de l'UTMB Mont-Blanc permettent de collecter des fonds au profit d'associations partenaires : les dossards solidaires et les dons coureurs. La Commission Solidarité soutient directement trois autres associations à travers les sept courses. Au moment de l'inscription, chaque coureur a la possibilité de*

faire un don. 34 375 euros ont été collectés en 2022 pour soutenir le Rotary Club, la Sapaudia, Girotondo. » On retrouve là la combinaison du business et de la bonne conscience, s'appuyant sur des organisations à finalité caritative mais idéologiquement plus orientées vers la charité que la solidarité.

PARCOURS MAGIQUE, FRAGILE, À PRÉSERVER

Ainsi lit-on au début des fichiers d'inscription : « *Le massif du Mont-Blanc est un écrin naturel fragile nécessitant notre plus grande attention. Pour contribuer à sa protection, nous comptons sur l'engagement de chacun. Nous avons le devoir de mettre en œuvre tout ce que nous pouvons pour minimiser nos impacts* ».

Des épreuves de l'UTMB traversent des zones où certaines espèces végétales sont fragiles ? « *Une chance incroyable de pouvoir évoluer dans ces espaces sublimes : nous avons la responsabilité de participer à la préservation de ces zones d'une richesse inouïe... Prenez le temps de regarder dans quel espace évolue votre course !* », recommandent les organisateurs.

Réserves naturelles, sites Natura 2000, District franc, cinq épreuves de l'UTMB traversent des

zones identifiées pour leur rareté et la fragilité des espèces qui y évoluent.

Comme exemple emblématique de l'injonction à « *respecter l'environnement fragile de la montagne* », l'interdiction d'utiliser des bâtons de course non protégés par des embouts caoutchouc dans les zones fragiles identifiées sur le parcours (voir exemple sur la figure), des pénalités comme l'ajout de plusieurs minutes au temps réel de course pouvant être infligées aux coureurs/coureuses récalcitrants ! Le service minimum en somme...

Cette thématique du rapport de ces courses à l'environnement reste majeure, comme en témoigne cette proposition de la MAIF formulée

en 2020⁵, « *La MAIF s'engage aux côtés de Trail Runner Foundation pour "Courir utile !"* ». Associée à de nombreux acteurs des milieux sportifs et écologiques en France, la MAIF affirme ainsi son engagement aux côtés d'une association d'intérêt général, créée en 2013, pour sensibiliser le plus grand nombre à la protection de la nature dans le cadre de la pratique du sport *outdoor*. A travers ce partenariat, l'assureur réaffirme sa volonté d'accompagner tous les pratiquants dans l'apprentissage et l'exercice de leur responsabilité citoyenne, afin que « *l'envie de sport* » se fasse au bénéfice de la société et sans dommage pour la planète. Ce type d'initiative reste fort louable mais peut sous-entendre aussi que la responsabilité écologique des ultra-

traileurs prime sur celle des organisateurs de ces méga-courses.

L'ENVIE D'ULTRA-TRAIL

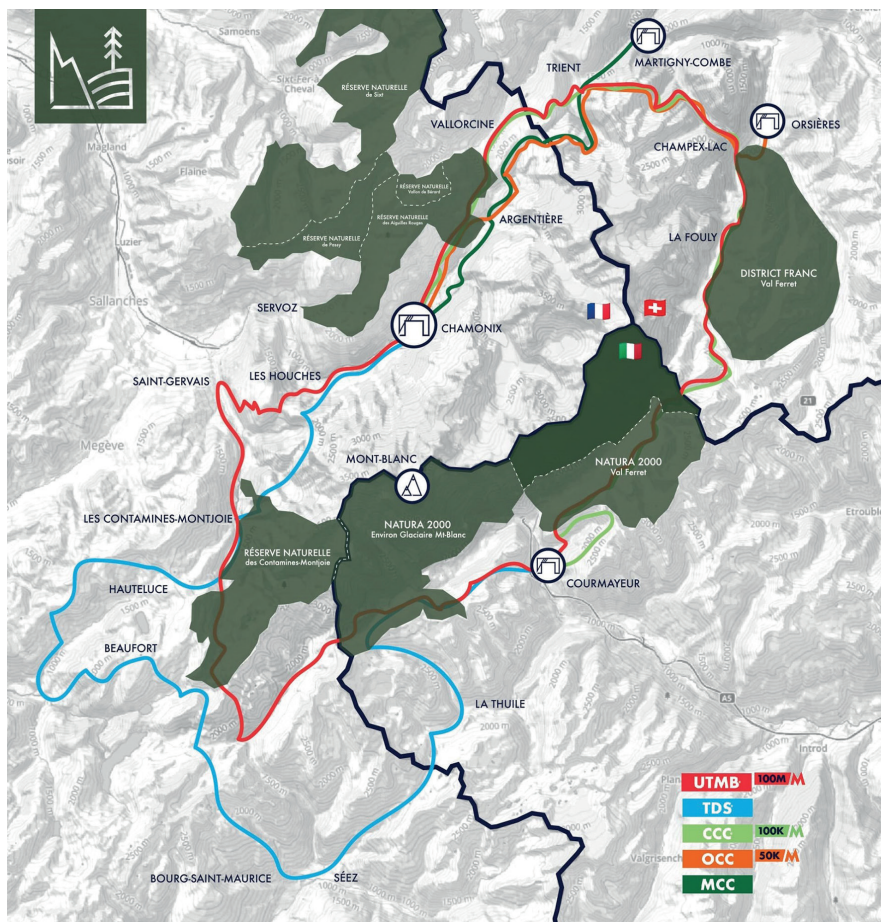
Il existe encore de nombreux trails non affiliés au quasi monopole de la marque UTMB. Sont-ils aussi frappés par ces dérives commerciales ? Considérons, à titre d'exemple, l'autre ultra-trail cité en préambule, l'« Ultramarine » ou « tour du golfe du Morbihan », d'organisation encore indépendante⁶.

Côté environnemental : aucun plastique non récupérable n'a été utilisé cette année pour le balisage sur toute la course. Toutes les traces peintes ont utilisé de la peinture biodégradable. Dans les zones parcourues dans un site protégé Natura 2000, les pointes de bâtons de course ont dû être protégées par des embouts arrondis (comme pour l'UTMB). Côté business : on a retrouvé à Vannes – départ de la course – un délire commercial autour de l'événement, la foire aux marques vendant tout et n'importe quoi en matière de sur-équipement des coureurs, avec toujours plus de produits nouveaux et pour la plupart inutiles. La machine « UTMB » n'a ainsi pas le monopole du brouillage entre messages environnementaux et business.

En conclusion, l'ultra-trail – comme nombre de sports prisés par le public – est désormais fortement lié à des innovations techniques très lucratives et à un business événementiel performant. Il génère une fréquentation en croissance permanente, qui peut être problématique pour des territoires fragiles. Mais, avouons-le, *in fine* les ultra-traileurs le veulent bien et y trouvent d'authentiques satisfactions. Qui n'a pas passé une banderole d'arrivée après un ou deux jours et une ou deux nuits d'efforts dans des décors magiques, ne peut comprendre les pratiquants de l'ultra-trail ! Ce qui n'empêche nullement la lucidité dans l'analyse du phénomène...

⁵ Communiqué de presse MAIF, Niort, le 24 mars 2020. <https://miniurl.be/r-4uol>

⁶ <https://www.ultra-marin.fr/>



Réserves naturelles, sites Natura 2000, District franc, cinq épreuves de l'UTMB traversent des zones identifiées pour leur rareté et la fragilité des espèces qui y évoluent.
Source : <https://montblanc.utmb.world/fr/races/UTMB>

Un budget de la recherche et de l'enseignement supérieur austéritaire

Si le budget 2024 de la mission interministérielle pour la recherche et l'enseignement supérieur (MIREs) présenté par le gouvernement dans le cadre de son projet de loi de finance apparaît comme très insuffisant pour remplir les missions de l'enseignement supérieur et la recherche, il est important de mettre ce budget en perspective par rapport à ceux des années précédentes afin de comprendre l'ampleur du désengagement de l'État et la nécessaire alerte du SNESUP-FSU et du SNCS-FSU quant au décrochage de la recherche publique, au niveau indigne des rémunérations et à la dégradation des conditions de travail des agents et des conditions d'études.

Hervé Christofol

Membre du Bureau national
du SNESUP-FSU

Le dernier rapport de l'OCDE, *Regard sur l'éducation dans le monde 2023*, fournit des informations intéressantes sur l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) pour l'année 2020. Concernant la dépense par étudiant·e dans l'enseignement supérieur, recherche comprise, on y apprend ainsi que la France occupe le quatorzième rang mondial derrière la Belgique, l'Allemagne ou l'Autriche. Pourtant, en 2020, la France consacrait pour la première fois 1,45 % de son PIB au financement de l'enseignement supérieur – public et privé. Un niveau inégalé jusqu'alors et pourtant encore très inférieur à l'objectif que le ministère chargé de l'ESR s'était fixé en 2015 dans la stratégie nationale pour l'enseignement supérieur (STRANES), à savoir, atteindre 2 % du PIB consacré à la dépense intérieure d'éducation de l'enseignement supérieur (DIE ES) dès 2025.

Hors recherche, l'enseignement supérieur se situe au douzième rang mondial derrière la Belgique, les Pays-Bas ou la Slovénie. La faiblesse de l'investissement dans la recherche universitaire fait décrocher la France de deux places. Pour la sixième puissance économique du monde, ce n'est pas très glorieux.

QU'EN A-T-IL ÉTÉ DE L'EXÉCUTION DU BUDGET 2022 ?

En 2022, deuxième année de mise en œuvre de la LPR, l'exécution budgétaire des programmes de la MIREs est globalement conforme au budget voté en loi de finances initiale¹ (LFI) avec un léger dépassement de 113 M€ du programme 150 « enseignement supérieur et recherche universitaire » qui a nécessité le dégel de la réserve de précaution². En réalité, cela cache la non exécution de 119 M€ au niveau de la recherche universitaire, ce qui équivaut au budget recherche d'une université de six mille personnels titulaires ou à une masse salariale correspondant à deux mille emplois !

Ainsi, en 2022, la recherche publique devrait avoir atteint son plus bas niveau

de financement par rapport au produit intérieur brut (PIB) de notre pays depuis au moins vingt ans. Le ratio DIRDA/PIB s'est abaissé à 0,76 % en 2021, un niveau jamais atteint depuis au moins 2005. Il devrait chuter à 0,74 % en 2022 ! Rappelons ici, encore une fois, que depuis l'an 2000 et la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne par l'Union européenne, la France s'était donnée comme objectif de consacrer 1 % du PIB à la recherche publique (DIRDA³) en... 2010 et que, depuis, elle n'a jamais été au-delà de 0,80 % du PIB, sauf en 2009 (0,85 % de PIB).

L'année 2022, la part du PIB consacré à la DIE ES régresse à 1,31 %, loin de l'objectif des 2 % de la STRANES.

2023, ANNÉE DU PLUS FAIBLE ENGAGEMENT DE L'ÉTAT

A propos de la loi de finances initiale 2023, Sylvie Retailleau, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, peut mettre à son actif d'avoir obtenu le budget de la MIREs correspondant à la part du budget général de l'État le plus

¹ La loi de finance initiale (LFI) rassemble notamment les budgets prévisionnels des dépenses de l'État par mission pour l'année à venir. Elle est votée à l'automne de l'année précédente, après que les parlementaires aient débattu et amendé le projet de loi de finance (PLF) du gouvernement présenté, lui, préalablement à la fin de l'été.

² La réserve de précaution est un pourcentage du budget des programmes qui n'est pas disponible, qui est mis en réserve pour faire face à des dépenses imprévues au cours de l'année soit au sein du programme lui-même (crise du COVID par exemple), soit pour financer des actions au sein d'autres missions de l'État (crises financières, catastrophe, guerre...).

³ La dépense intérieure de recherche et développement des administrations (DIRDA) correspond au financement de la recherche publique.

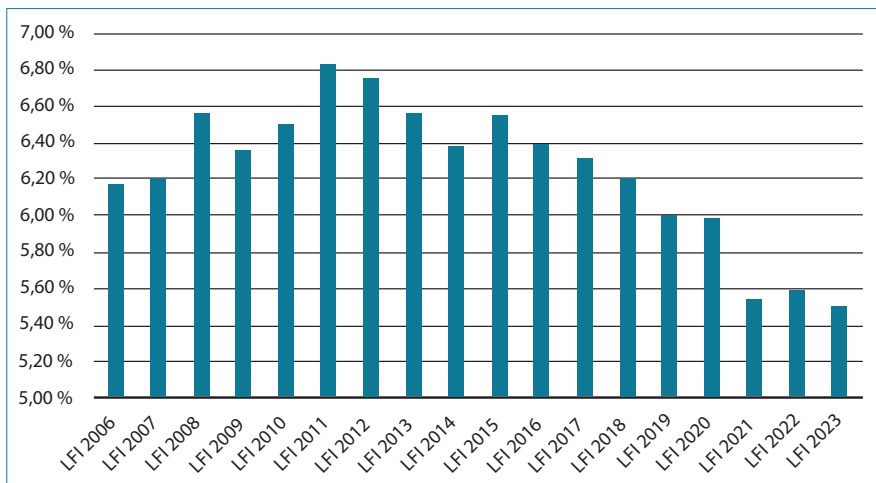


Figure 1 : Part du budget général de l'État consacré à la MIREs (à périmètre constant).

Source : Cour des comptes d'après les LFI.

faible depuis plus de dix-sept ans : 5,5 %, contre plus de 6,8 % en 2011 (Figure 1) ! Si, en 2023, le budget de la MIREs avait eu la même quotité qu'en 2011, ce seraient 7,6 Md€ supplémentaires dont les différents programmes et établissements de l'ESR auraient pu bénéficier.

De fait, les universités sont d'ores et déjà en grande difficultés et elles devront, en cette fin d'année, faire voter des budgets rectificatifs, puiser dans leur fond de roulement ou mettre en place des plans d'austérité drastiques (par exemple, -20 % de réduction des budgets des composantes dans les Universités Paris Cité et Paris-Est Créteil) pour faire face aux dépenses supplémentaires liées d'une part à l'inflation et, d'autre part, aux revalorisations salariales décidées par le gouvernement. Ces dépenses concernent :

- la compensation incomplète de la hausse du point d'indice 2022 de 3,5 % (90 M€ de la part des contractuels) ;
- la non compensation de la hausse du point d'indice 2023 de 1,5 % sur six mois (111 M€ dont 78 M€ pour les titulaires et 33 M€ pour les contractuels) ;
- la non compensation du glissement-vieillesse-technicité, ou GVT (70 M€) ;
- la non-compensation de la hausse des tarifs de l'énergie variable selon les établissements (230 M€) ;
- la non-compensation de la prime au pouvoir d'achat (50 M€).

Ces dépenses imprévues mobilisent près de 4 % du budget global des uni-

versités, soit – au niveau national – plus de 500 M€, c'est à dire l'équivalent du désormais célèbre fond de roulement non fléchi qui est réparti de façon très inégalitaire entre établissements et ce dès 2023 !

Alors même qu'ils auront dû déjà puiser des sommes conséquentes dans leur fond de roulement, de nombreux établissements finiront très probablement dès cette fin d'année avec des budgets en déficit : de -16 M€ à Dijon, de -20 M€ à Lille, de -4,9 M€ à l'Université Littoral Côte d'Opale, de -5 M€ à l'Université Gustave Eiffel, de -4,7 M€ à l'Université de Nantes, de respectivement -3,4 et -9,4 M€ à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et Paris-Est Créteil.

Les fonds de roulement des établissements, qui se sont constitués au fil des exercices excédentaires des années précédentes, doivent permettre d'assurer trente jours de dépenses (salaires, factures...), de financer les projets et les programmes de recherche pluriannuels ainsi que la part d'autofinancement des investissements, notamment ceux dévolus à la rénovation énergétique du patrimoine immobilier.

2024 : ÉTAT STATIONNAIRE

En 2024, la politique de l'offre – qui réduit les impôts notamment des plus riches et des multinationales – se poursuit et conduit le gouvernement à bais-

ser de 4,2 Md€ les dépenses de l'État (-1 %). Ainsi, le budget de la MIREs, qui regroupe notamment les programmes de l'enseignement supérieur, de la recherche universitaire et des organismes de recherche publics, ne progresserait que de 1 Md€ (+3,6 %) entre le projet de loi de finance (PLF) 2024 et la loi de finance initiale (LFI) 2023. Ce qui signifie qu'avec 31,9 milliards d'euros affectés à la recherche et l'enseignement supérieur, le projet de loi de finance 2024 ne consacrerait que 5,7 % du budget de l'État aux missions de l'ESR. Ce serait, pour la quatrième année consécutive, la plus faible part (inférieure à 5,8 %) depuis plus de vingt ans, et cela malgré, ou grâce, à l'intégration des fonds de la LPR. Car, rappelons-le, l'insuffisance des financements de la LPR que le SNCS-FSU et le SNESUP-FSU ont dénoncée dès sa présentation, ne permettent même pas, aujourd'hui, de compenser les pertes liées à l'inflation. Mais celle-là permet à la ministre de l'ESR de communiquer sur une hausse du budget et sur la création de postes sous la forme de chaires de professeur junior⁴ et de contrat doctoraux...

En 2024, l'augmentation de moins de 1 Md€ pour la MIREs ne couvre pas l'ensemble des dépenses obligatoires prévues, à hauteur de 1,5 Md€. Ces dépenses obligatoires se répartissent ainsi :

- +196 M€ pour revaloriser les bourses étudiantes et augmenter le nombre de leurs bénéficiaires (les 500 M€ annoncés par le ministère ne sont qu'un tour de passe-passe budgétaire⁵) ;
- +499 M€ pour assurer la trajectoire budgétaire de la LPR, dont 92 M€ pour les mesures salariales (financés) ;
- +320 M€ pour assurer la revalorisation de 1,5 % du point d'indice au

⁴ Sur les chaires de professeur junior, voir par exemple : <https://miniurl.be/r-4vgs>
<https://miniurl.be/r-42ey>

⁵ Sur les 500 M€ communiqués par la ministre de l'ESR, 300 M€ ne sont pas des moyens nouveaux : ils correspondent aux montants des bourses des étudiants qui n'auraient plus pu être boursiers en raison de la progression du SMIC et des salaires si les barèmes n'avaient pas été relevés. Rappelons que les barèmes des revenus pour bénéficier des bourses sur critère social ne sont pas indexés et, chaque année, des étudiants en perdent le bénéfice. [« PROGRAMME 231 : Vie étudiante », Projet annuel de performances – Annexe au projet de loi de finances pour 2024, Budget général, Mission interministérielle Recherche et enseignement supérieur].

1^{er} juillet 2023 pour une masse salariale de 21 Md€) (financement à seulement 50 %);

- +180 M€ pour les autres mesures salariales de la Fonction publique, dont +90 M€ d'augmentation des cinq points d'indice au 1^{er} janvier pour 300 000 agents, +70 M€ d'augmentation du GVT, +20 M€ d'augmentation d'autres mesures salariales : parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), transport, primes de pouvoir d'achat, prolongation des contrats doctoraux... (financement à seulement 50 %);
- +230 M€ de hausse du tarif de l'énergie (non financés);
- +15 M€ pour l'accompagnement de la mise en place de la troisième année du bachelor universitaire de technologie (BUT) et la création de nouvelles filières (financés);
- +7 M€ pour la réforme des études de santé (financés);
- 15 M€ pour la prolongation des contrats doctoraux (non financés);
- 35 M€ pour l'augmentation de l'enveloppe des contrats d'objectifs, de moyens et de performance, ou COMP (financée via la LPR et la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ou loi ORE).

C'est donc sur leurs ressources propres et leurs « fonds de roulement » que l'ensemble des établissements sont appelés à puiser pour compenser les 500 M€ qui manquent *a minima*.

RÉPARER L'ÉCOSYSTÈME DE L'ESR

Ce qui est attendu, pour investir dans la recherche et l'enseignement supérieur, est d'une toute autre ampleur : avec une inflation, en 2023, de 4,9 %, le PLF 2024 devrait prévoir une augmentation du budget de la MIREs par rapport à la LFI 2023 de 1,5 Md€, afin notamment de permettre l'augmentation du point d'indice en 2024.

Les inégalités historiques et la croissance – variable selon les établissements – du nombre d'étudiant·e·s (+20 % en dix ans) ont conduit à des différences de taux d'encadrement qui varient du

simple au double et à des subventions pour charge de service public (SCSP⁶) par étudiant·e qui varient du simple au triple. Ce n'est plus acceptable ! Dans un premier temps pour réduire, seulement de moitié, ces inégalités, le SNESUP et le SNCS revendiquent un plan de recrutement de 12 000 agents titulaires, pour moitié enseignant·e·s et enseignant·e·s chercheur·e·s et pour moitié personnels non-enseignants (BIATSS). C'est possible puisqu'en 2022, 13 543 emplois ont été gelés dans le ministère de l'ESR. Cela représente un investissement de 1,2 Md€.

Avec les dépenses déjà prévues par le gouvernement, c'est donc une marche de 4,2 Md€ qui est attendue, soit une progression de 14 % du budget ou une réorientation de 60 % du Crédit impôt recherche (CIR) vers l'ESR public⁷. Pour le CAC40, cela représenterait 5,2 % des 80 Md€ des dividendes et des rachats d'action versés en 2022 aux actionnaires (en progression en France de 10,3 % en 2023 par rapport à 2022, soit une progression deux fois plus importante que celle constatée au niveau mondial).

Depuis 2017, le budget 2024 de la MIREs est, en euros constants de 2023, le plus faible de tous les budgets des deux quinquennats de tous les gouvernements d'Emmanuel Macron. Concernant le budget de l'enseignement supérieur et la recherche universitaire, c'est même celui qui consacre, en euros constants de 2023, la plus forte baisse sur deux années consécutives : -2,93 % (soit -457,5 M€) alors que l'inflation, pour 2024, est estimée à +2,6 %. Ce désengagement ne sera pas sans conséquence. D'ores et déjà, des établissements annulent ou amputent la campagne d'emplois 2024 (à Amiens, Besançon, Nantes, Toulon...), diffèrent des projets d'investissement (à Bor-

deaux...), suppriment des formations et des parcours (à Besançon, Paris-Est Créteil...).

Concernant la recherche publique, le projet de loi de finances 2024 se borne à la programmation budgétaire – très insuffisante – de la LPR. Cette trajectoire budgétaire anéantit tout espoir d'atteindre – même en 2030 – l'investissement nécessaire de 1 % du produit intérieur brut (PIB) pour la recherche publique et condamne encore, pour des années, tous les personnels de l'ESR à des rémunérations indignes. La forte inflation actuelle exige que la programmation budgétaire de la LPR soit revue à la hausse en urgence.

Si les parlementaires n'augmentent pas les budgets de l'ESR, les conséquences sur les conditions de travail, comme sur les conditions d'études, seront toujours plus sévères et difficilement réparables. Comme dans l'enseignement scolaire, où après des années de décrochage salarial, de déclassement social et de détérioration des conditions de travail, les Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE) ne font plus le plein, les concours de professeurs des écoles et de professeurs des lycées et collèges ne trouvent plus de candidats. Les mêmes causes commencent à produire les mêmes effets dans l'enseignement supérieur et la recherche. Le nombre de doctorants est en baisse, plusieurs concours sont infructueux, les docteurs, notamment en informatique et en mathématiques, préfèrent s'engager dans des carrières non académiques. Or, la formation d'un chercheur ou d'un enseignant-chercheur, comme celle d'un médecin, prend entre huit et seize années post-bac. Une fois l'écosystème détruit, il faudra des décades pour le reconstruire et le revaloriser au yeux de nos concitoyens.

Le SNESUP-FSU et le SNCS-FSU dénoncent le retour de l'austérité dans le projet de Loi de finances 2024 (PLF 2024) qui fragilise toujours davantage les services publics, et notamment celui de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR).

⁶ La SCSP est issue de la répartition du budget de la MIREs, voté par la représentation nationale, auprès de l'ensemble des établissements par le ministère de l'ESR, après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) consacré au budget courant novembre.

⁷ De l'avis de France Stratégie, comme de la Cour des comptes, il existe un effet d'aubaine et un trop faible effet levier du CIR envers les grands groupes et les entreprises de taille intermédiaire (ETI) qui concentrent pourtant plus de la moitié de ce crédit d'impôt.

La FSU a 30 ans

L'Institut de recherches de la FSU a organisé, le 11 octobre 2023, un colloque à l'occasion des 30 ans de la Fédération syndicale unitaire (FSU)¹. Dans les deux textes reproduits ici quasiment in extenso, Raphaël Szajnfeld rappelle d'où vient la FSU et comment elle est rentrée dans la cour des grands ; Paul Devin expose ses principes fondateurs.

Et la FSU est rentrée dans la cour des grands

Raphaël Szajnfeld.

Rédacteur du tome 1 de l' *Histoire de la FSU, Une percée flamboyante (1993-1997)*

« (...) Dans le mouvement social récent où la FSU a pris toute sa part, je note que notre secrétaire général, Benoît Teste, accompagné de quelques autres responsables, a, tout naturellement, participé aux diverses réunions, dénommées 'concertations', avec la Première ministre et ses ministres. Il faut mesurer le chemin parcouru depuis trente ans. Officiellement fondée le 16 avril 1993, la toute jeune FSU avait été écartée par le gouvernement (celui de Balladur de la seconde cohabitation, nommé le 29 mars) de toutes les négociations en cours, qu'il s'agisse de la fonction publique ou du système éducatif.

De plus, les demandes de rencontre avec les autres organisations syndicales et avec les associations partenaires du système éducatif, restaient sans réponse.

La FSU ? Connait pas, et nous ne voulons pas la connaître ! Alors même que quelques mois plus tôt, la presse avait largement fait état de la crise de l'ex Fédération de l'éducation nationale (FEN), des exclusions de deux de ses grands syndicats, le Syndicat national des enseignants de second degré (SNES) et le Syndicat national de

Trente ans, c'est à la fois la jeunesse et la force de l'âge*

« La FSU fait la preuve au quotidien qu'on peut être "proche des collègues" et porter haut un combat de société, et que non seulement ces deux aspects de la "besogne syndicale" ne s'opposent pas, mais que c'est même précisément l'ancrage dans la réalité des professions qui donne toute sa force au projet politique en le connectant au réel des travailleuses et des travailleurs. »

« La FSU s'est toujours définie comme une fédération syndicale au service de la démarche unitaire, préférant le rassemblement des personnels aux querelles d'organisations, privilégiant l'unité dès qu'elle est possible. En trente ans, l'impérieuse nécessité d'avoir cette pratique syndicale n'a pas pris une ride. »

Benoît Teste, secrétaire général de la FSU.

* <https://fsu.fr/30-ans-pour-la-fsu/>

l'éducation physique (SNEP), de loin les plus représentatifs dans leur secteur, du départ d'autres, dont le Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNESup) et le Syndicat national de l'enseignement technique action autonome (SNETAA), eux aussi les plus représentatifs dans l'enseignement supérieur et l'enseignement professionnel, puis de la création de la Fédération syndicale unitaire.

D'où la décision prise par la jeune FSU de s'affirmer encore plus, après les manifestations de ces syndicats et des comités de liaison unitaires (CLU) en février-mars, en organisant une grande manifestation nationale à Paris, le dimanche 17 octobre 1993, il y a donc, à quelques jours près, exactement

trente ans. Et cela sans attendre les résultats des élections professionnelles prévues en décembre.

Cette manifestation connut un grand succès : 30 000 manifestants venus de toute la France. Une manifestation qui fit beaucoup pour mettre en valeur l'image, l'identité de notre jeune fédération. Une manif très colorée avec ses ballons, ses drapeaux arborant le U aux quatre couleurs, notre emblème, ses danses (celles du SNEP), ses musiques, dont l'orchestre du Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et professeurs d'enseignement général de collège (SNUipp) sur un plateau roulant, une initiative de notre camarade de l'École émancipée Jacques Lerichomme, bientôt d'énormes ballons gonflés

¹ Programme : <https://institut.fsu.fr/9353-2/>

à l'hélium dans les manifs de 1995, et puis même un éléphant, un vrai éléphant, en avril 1997 dans une manif de mon syndicat, le SNUipp, quand Allègre voulait 'dégraissier le mammoth'. Tout cela était largement nouveau et donnait un 'coup de jeune' qui tranchait avec les défilés syndicaux traditionnels.

Du coup, plus personne ne pouvait faire semblant d'ignorer la FSU, d'autant que, pour revenir à la manif de l'automne 1993, après les grèves et manifs unitaires du 12 octobre dans les entreprises publiques, c'était le premier grand mouvement revendicatif national dans l'éducation, la recherche et la culture depuis la mise en place du gouvernement de Balladur. La FSU fut reçue à Matignon et, quelques semaines plus tard, à l'Élysée par le président de la République François Mitterrand. Cette reconnaissance fut renforcée par les résultats des élections professionnelles.

Quelques mois après sa naissance, la syndicalisation était réussie, y compris dans le nouveau SNUipp et chez les personnels administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé (ATOSS) ; la FSU devenait l'organisation la plus représentative dans l'Éducation nationale. En 1995, année du grand mouvement social qui est resté dans toutes les mémoires et où la FSU a pris une



part très importante, notre fédération fut reconnue par le Conseil d'État comme, je cite : 'une des organisations syndicales les plus représentatives', reconnaissance minorée l'année suivante par de nouvelles règles inventées par le ministre Perben – siéger dans les trois conseils de la Fonction publique. Pourtant, en décembre 1996, aux élections professionnelles suivantes, la FSU devint la première dans la Fonction publique d'État. C'était bien 'Une percée flamboyante' titre que nous avons donné au tome 1 de l'*Histoire de la FSU, de 1993 à 1997*, que j'ai eu la responsabilité de coordonner et de signer. La suite fut un peu plus

difficile, on le sait, mais la FSU a poursuivi son chemin en se faisant reconnaître, non sans difficultés, et incomplètement 'dans la Cour des grands'.

Un dernier mot : merci à vous tous et toutes, militantes et militants, sans lesquelles l'organisation syndicale n'existe pas, sans lesquelles l'action ne peut se construire pour défendre et améliorer la situation de tous les personnels des fonctions publiques, et au-delà de tous les travailleurs, ainsi que la qualité des services publics, dont le service public et laïque de l'Éducation nationale. »

« Donner la primauté au dialogue et à l'écoute mutuelle »

Paul Devin
Président de l'Institut de recherches de la FSU

« Notre fédération a trente ans.

Dans l'appel du 15 avril 1993 qui annonçait sa création, elle s'affirmait comme une force syndicale, fédérale, unitaire et démocratique, résolument indépendante des gouverne-

ments, des partis, des organisations religieuses ou idéologiques.

Ses statuts provisoires de 1993 disaient clairement sa volonté de défendre autant les droits et les intérêts des personnels que les 'choix éducatifs, économiques et sociaux de justice d'égalité et de démocratie'. Elle affirmait cet attachement indéfectible qui est le nôtre à vou-

loir considérer que la défense des 'aspirations et des revendications des personnels' ne puisse pas être opposée à la volonté de transformation sociale. Ce fut et restera un principe essentiel de notre action.

Pour ce faire, notre fédération a fait le choix d'un syndicalisme pluraliste et démocratique, déterminé à 'associer l'ensemble des syndiqués

et des personnels au débat'. Bien des témoins entendus pour préparer ce colloque nous ont affirmé que ce fut non seulement un trait singulier des débuts mais une révolution des pratiques qui contrastait si fortement avec les travers d'une FEN centralisée et de ses syndicats qui n'entendaient plus guère les avis et les opinions de ses adhérents.

Nos statuts fondateurs de 1993 affirment la volonté de favoriser l'émergence d'un point de vue fédéral dans lequel chacun peut se reconnaître, 'dégageant l'unité profonde des aspirations des personnels et affirmant notre solidarité'. 'Donner la primauté au dialogue et à l'écoute mutuelle' : cette exigence de démocratie a fondé notre fédération. Cette volonté s'est incarnée par le choix d'une politique syndicale ancrée à la fois sur des syndicats nationaux, des sections départementales et des tendances, sans que l'un de ces piliers puisse venir en dominer un autre, sans que l'un de ces piliers puisse être oublié ou méprisé.

Ces principes fondateurs, dix congrès nationaux les ont confirmés.

Bien sûr, ce ne fut pas un long fleuve tranquille. Mais c'est justement parce nous sommes attachés à la démocratie fédérale que le débat est parfois vif, que la synthèse est parfois difficile. Ne le déplorons pas, c'est le témoignage que la pluralité est toujours notre exigence.

Mes chères et chers camarades, voilà le creuset qui a formé les perspectives d'action syndicale de notre fédération, qui a construit les valeurs qui ont fait que c'est elle que nous avons choisi pour donner vie syndicale à notre engagement et à nos luttes.

La volonté de pluralité nous a guidé dans nos choix pour l'organisation de ce colloque. (...) Mais,

si le choix de ce matin est sans doute incapable de satisfaire les préférences de chacun, il cherche à permettre, au travers des interventions et des témoignages, de saisir la singularité qu'a constitué la création de notre fédération dans l'histoire syndicale de notre pays. Il cherche à comprendre ce que Raphaël Szajnfeld a appelé, dans son ouvrage sur l'Histoire de la FSU, une percée flamboyante. Nous ne vous proposons pas un cours d'histoire mais une vision plurielle, une sorte de kaléidoscope. Vous y entendrez d'anciens secrétaires généraux et quelques acteurs des premières années de notre fédération. Vous y entendrez aussi des visions plus externes que ce soient celle de Danièle Tartakowsky, historienne des mouvements sociaux ou celle d'Annick Coupé qui, au moment où la FSU se créait, vivait les débuts d'une autre volonté de transformation de la vie syndicale, celle de Solidaires. (...)

C'est la mission de l'Institut de recherches de la FSU que de nourrir ces débats par les travaux de chercheuses et de chercheurs et de militantes et de militants qui unissent leurs recherches dans les activités de nos chantiers, dans la publication de notre revue, *Regards croisés*, et

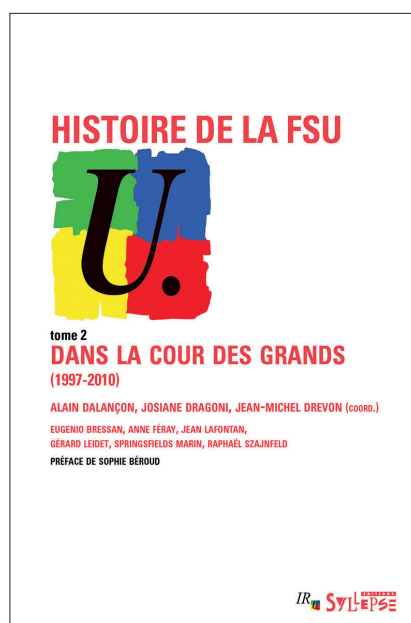
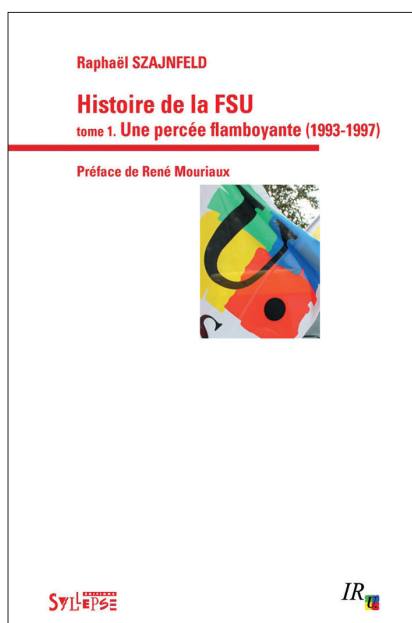
dans nos publications d'ouvrages... C'est la mission de l'institut que de permettre de penser 'débat pluraliste' et 'unité' comme des volontés convergentes nourries de respect, de réflexion, de recherches, de raison et de cette fraternelle camaraderie qui nous unit et nous donne la force d'agir en commun.

Un jour, mes camarades, un autre monde sera possible où l'égalité, la liberté et la fraternité guideront notre démocratie. Un jour nous vaincrons les égoïsmes du capitalisme. Il est de notre responsabilité de contribuer aux luttes et à la bataille culturelle qui nous y mèneront.

La plate-forme de notre premier congrès à Mâcon en 1994 affirmait les valeurs qui doivent fonder ces combats : 'démocratie, pluralisme, indépendance, unité, laïcité'.

Longue vie à nos débats, longue vie à nos luttes.

Longue vie à la FSU. »



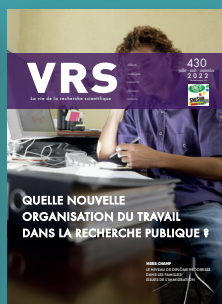
VRS



La vie de la recherche scientifique

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE
PRÉCARISATION RÉORGANISATION SOCIÉTÉ
TERRITORIALISATION EMPLOI SCIENTIFIQUE PARITÉ
FINANCEMENTS PARCOURS PROFESSIONNEL

La Vie de la recherche scientifique (VRS) explore les grandes questions scientifiques et politiques en lien avec les préoccupations de la société et des mouvements sociaux. Retrouvez, au fil des dossiers, les grands sujets qui sont au coeur de vos interrogations et de vos exigences.



ABONNEMENT ANNUEL • 4 NUMÉROS PAR AN

INDIVIDUEL : 25€ INSTITUTIONNEL : 50€ PRIX AU NUMÉRO : 8€

ATTENTION : l'abonnement est facultatif pour les adhérents du SNCS et du SNESUP

Institution :

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Courriel :

Merci de bien vouloir nous retourner ce bulletin complété avec votre règlement à l'adresse suivante :

SNCS - 1, Place Aristide Briand - 92195 Meudon Cedex

sncs@cnr.fr - www.sncs.fr

casden



BANQUE POPULAIRE

La banque coopérative
de la Fonction publique

**COMME MOI,
REJOIGNEZ LA CASDEN,
LA BANQUE DE
LA FONCTION PUBLIQUE !**

Jenny, Enseignante chercheuse

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 - BPCE - Société anonyme à directeur et conseil de surveillance au capital de 180 478 270 euros - Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13 - Siren n° 493 485 042 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 - Crédit photo : © Roman Jehanno - Conception : Insign 2020 - Réf: AP Groupe 2020 - Merci à Jenny, enseignante chercheuse d'avoir prêté son visage à notre campagne de communication.



casden.fr



Retrouvez-nous chez

